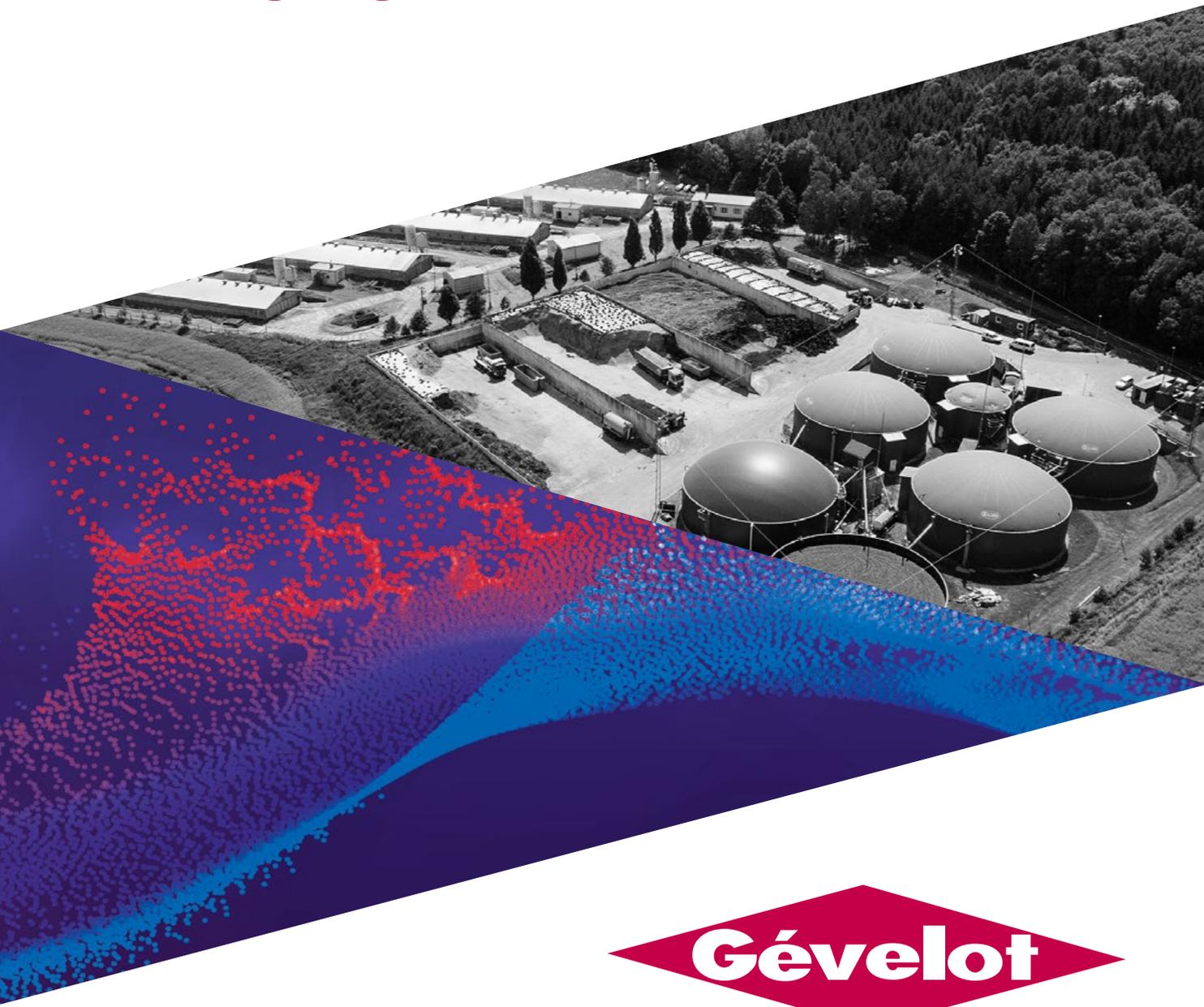


---

# DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023



**Gévelot**



---

# SOMMAIRE

## 1. PRÉSENTATION

LE GROUPE GÉVELOT	PAGE	5
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES	PAGE	6
- NOS RESSOURCES	PAGE	6
- NOTRE ACTIVITÉ	PAGE	6
- NOTRE CRÉATION DE VALEUR DURABLE	PAGE	7
NOS RESSOURCES	PAGE	8
NOTRE OFFRE	PAGE	10

## 2. ENJEUX RSE

NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES	PAGE	13
PÉRIMÈTRE ET MAÎTRISE DES RISQUES ET OBJECTIFS POUR LES RÉDUIRE	PAGE	13
- DOMAINE SOCIAL	PAGE	16
- DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	PAGE	26
- DOMAINE SOCIÉTAL	PAGE	30
- DOMAINE ÉTHIQUE ET CORRUPTION	PAGE	32

## 3. PERSPECTIVES

PAGE 36

## 4. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

PAGE 38

## 5. RAPPORT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

PAGE 40



**Gévelot**



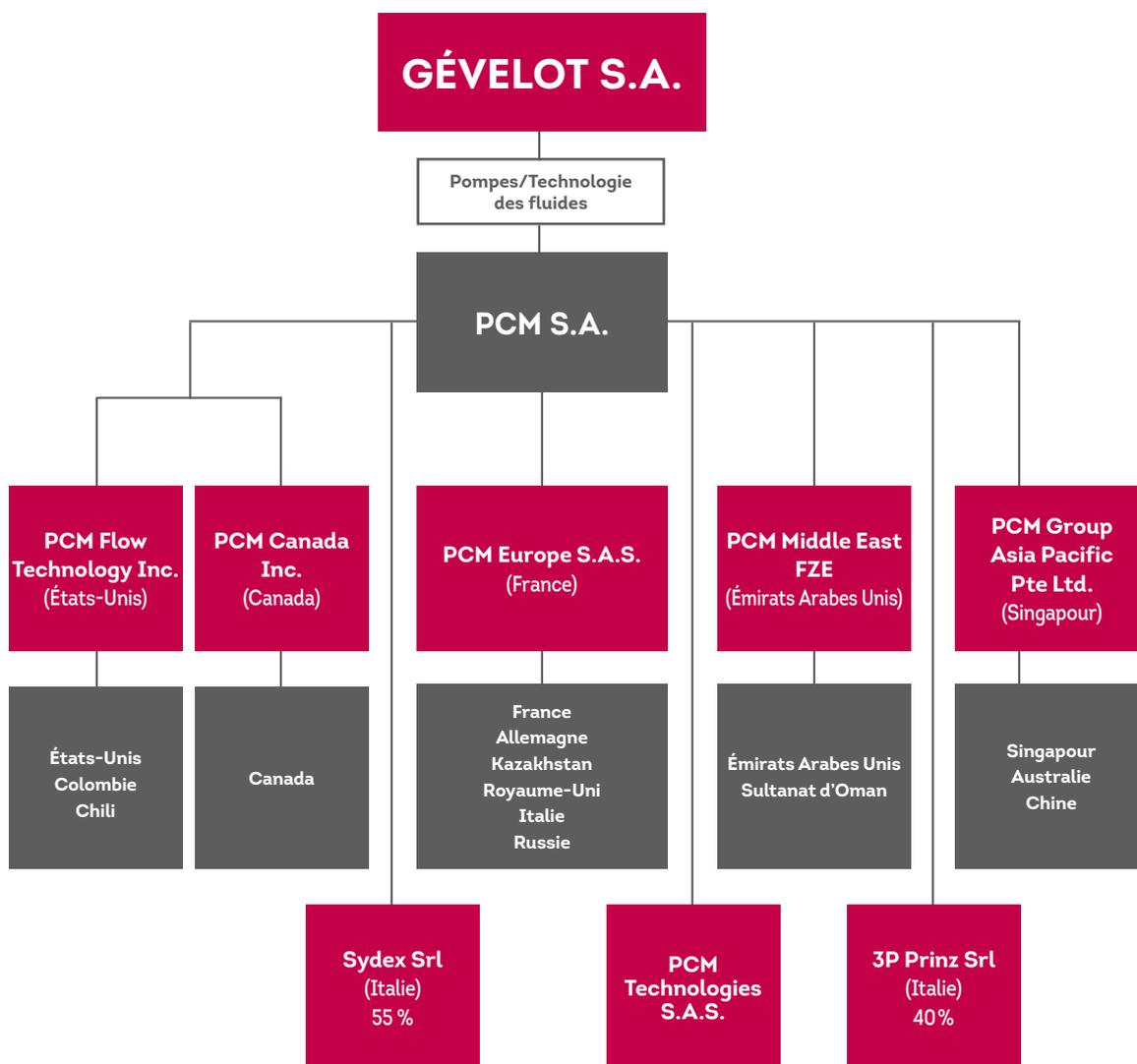
---

# **1. PRÉSENTATION**

# LE GROUPE GÉVELOT

Le Groupe Gévelot est constitué de Gévelot SA (holding) et essentiellement du secteur Pompes détenu au travers de sa filiale, PCM SA (holding du Groupe PCM).

## SOCIÉTÉS DU GROUPE



# NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

## NOS RESSOURCES



### Humaines

- **675** collaborateurs
- **58** nationalités
- **2** accords télétravail



### Industrielles

- **4** sites industriels principaux (France, Canada, Chine, Italie)
- **12** ateliers d'assemblage et services (Oman, USA (2), Royaume-Uni, Australie, Kazakhstan, Canada (5), Colombie)
- **+ de 39 500 m<sup>2</sup>** de surface de fabrication, d'usinage et d'assemblage
- **25** entités réparties sur tous les continents



### Intellectuelles

- Centre technologique (test des fluides, laboratoire élastomères, métrologie)
- **22** personnes au sein du département R&D
- **38** brevets actifs



### Financières

- **5,1 M€** d'investissements



### Sociétales

- **1** Code de déontologie
- **1** politique Achats
- **1** Responsable Conformité
- **+ de 2 000** Fournisseurs



### Environnementales

- **1** politique QHSE
- Tous les sites de fabrication, et les workshops localisés au Royaume-Uni, Colombie, USA, Kazakhstan, et Émirats Arabes Unis sont certifiés **ISO 9001**
- Sont certifiés **ISO 14001** les sites localisés au Royaume-Uni et au Kazakhstan
- Est certifié **ISO 45001** le site localisé en Colombie

## NOTRE ACTIVITÉ

### Notre vision

Rester fidèle à notre **esprit de pionnier**, être un **partenaire fiable** à la disposition de nos clients et fournir des solutions de traitement des fluides et des services innovants et rentables. Les valeurs du Groupe Gévelot guident toutes nos activités.

### Nos valeurs

Faire partie du Groupe Gévelot, c'est s'investir au jour le jour pour la **RÉUSSITE DU CLIENT**. Le futur du Groupe dépend de collaborateurs talentueux, dynamiques et compétents qui partagent tous les valeurs du Groupe : **ENGAGEMENT, RESPECT** et **EXCELLENCE**.

### La stratégie

Le Groupe a déterminé une stratégie globale dans le but de satisfaire ses clients finaux et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa vision et de sa mission.

Les leviers qui faciliteront cette stratégie sont :



**UNE PROXIMITÉ PARTOUT DANS LE MONDE**



**L'EXCELLENCE INDUSTRIELLE**



**L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE**



**LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DES COLLABORATEURS ET LEUR SÉCURITÉ**

## Notre excellence opérationnelle



- Organisation en **mode projet**
- Système de gestion par la **qualité et intégration verticale**
- **Expertise unique** en technologies et systèmes de pompes à déplacement positif

## Notre mission

Notre mission est de fournir à nos clients les meilleures solutions techniques et services pour le traitement de leurs fluides complexes grâce à notre expertise unique en technologies et systèmes de **pompes à déplacement positif** pour le levage, transfert, dosage, mixage et remplissage tant sur les marchés de l'**Oil & Gas** que de l'**Agroalimentaire** et de l'**Industrie**.



POMPE À DÉPLACEMENT POSITIF



OIL & GAS



AGRO-ALIMENTAIRE



INDUSTRIE

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR DURABLE

### Humaines

- **86 %** des managers formés à la conduite du changement (sur le périmètre identifié)
- **52 %** des collaborateurs formés

### Financières

- **+ de 6 000** clients à travers le monde
- **151,2 M€** de chiffre d'affaires
- **4,2 M€** impôts et taxes versés en France et à l'étranger

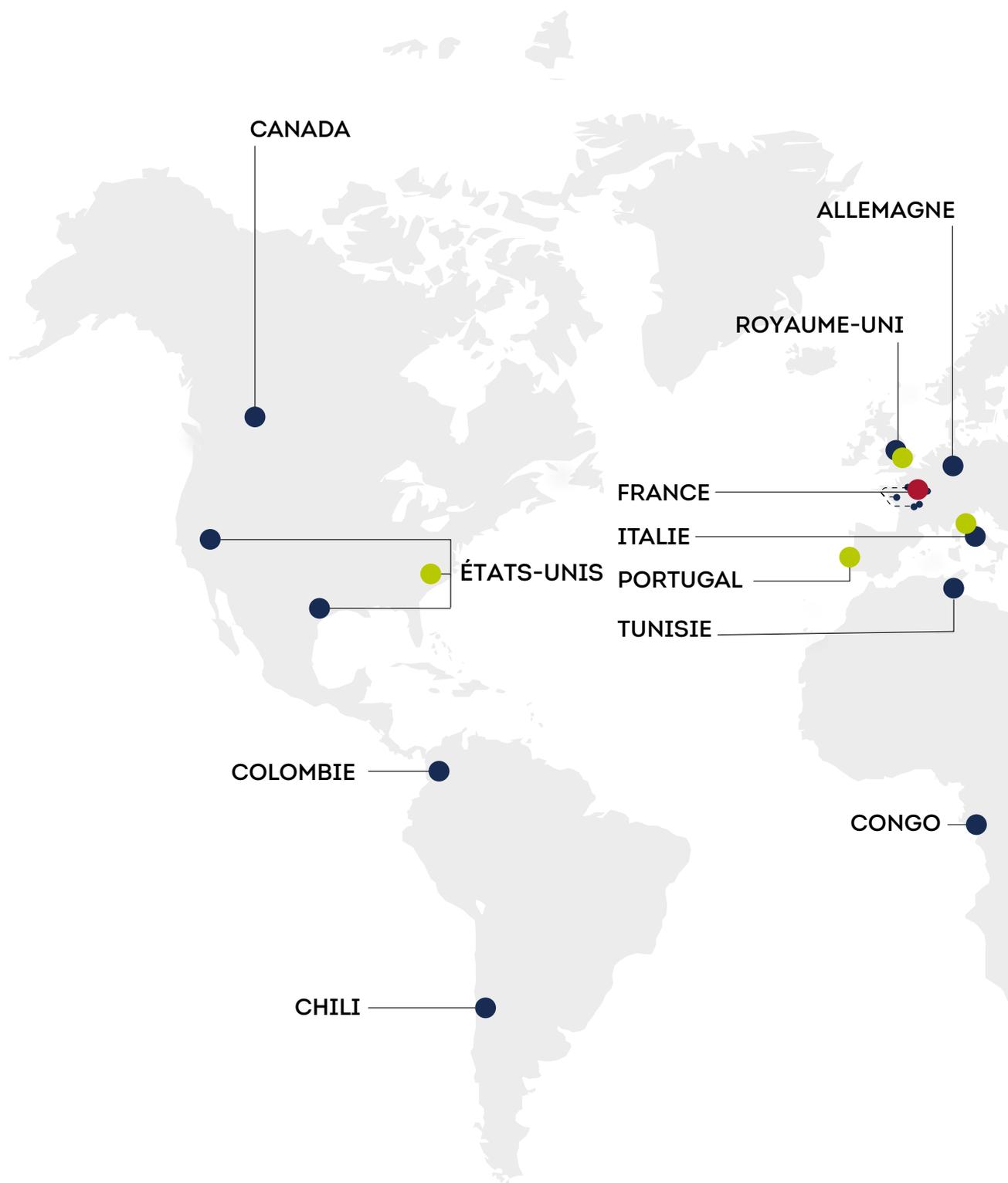
### Sociales et sociétales

- Collaboration avec ESAT locaux et entreprises adaptées
- Actions sociales locales dans les pays dans lesquels PCM est implanté
- 1 charte d'achats responsables

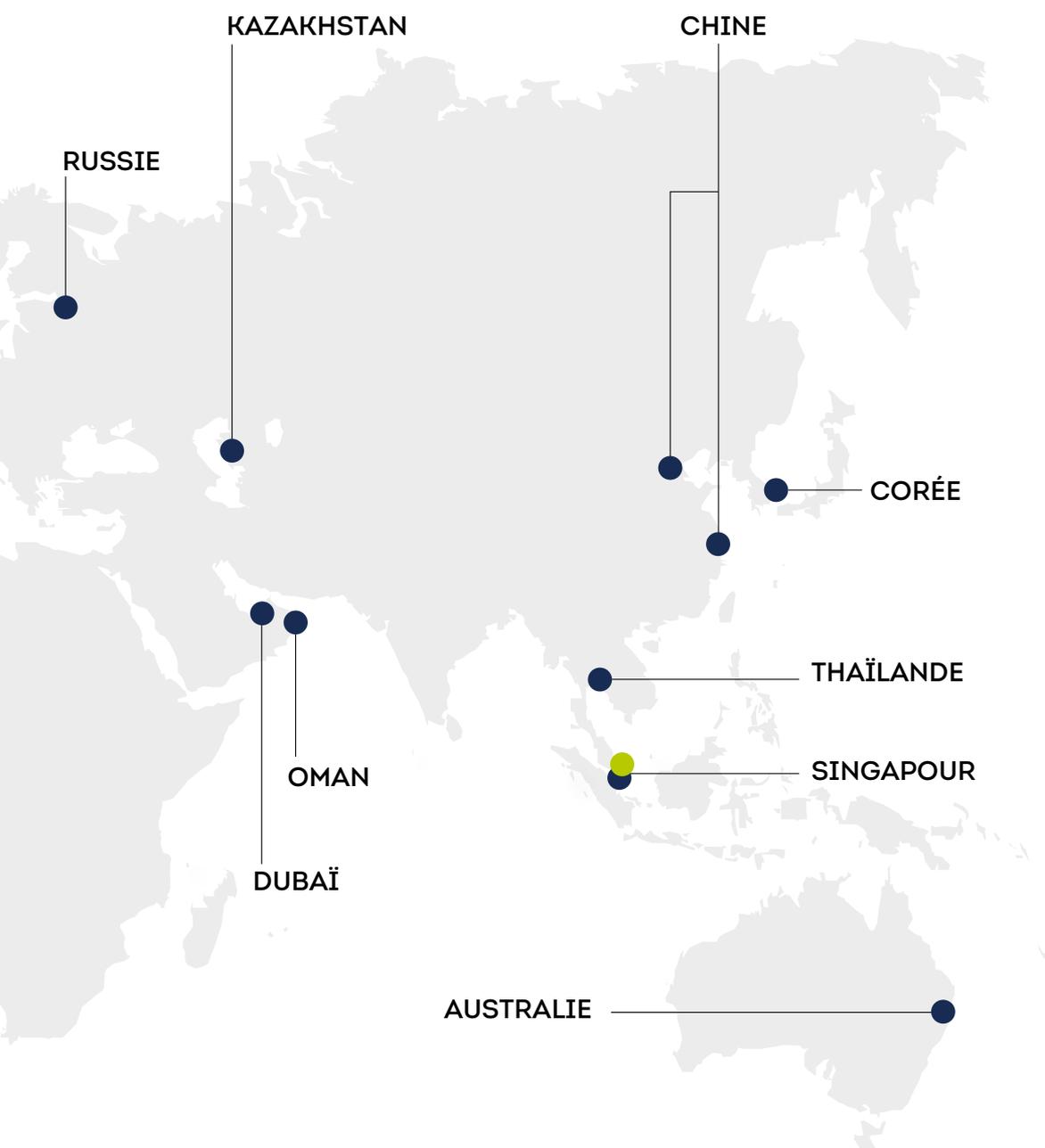
### Environnementales

- Éco-conception depuis les années 90
- **566 T** des déchets industriels revalorisés
- Sensibilisation des salariés du Groupe aux éco-gestes

# NOS RESSOURCES



” Le Groupe accompagne ses clients partout dans le monde ”



## NOTRE OFFRE

Fondé en 1932, le Groupe PCM est aujourd'hui l'un des principaux fournisseurs de solutions et d'équipements de traitement des fluides dans le monde. Notre spécialité est de développer des solutions de pompage pour le transfert et le dosage de produits abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds et lourds.

Présent partout dans le monde, le Groupe propose, aux industriels du secteur agroalimentaire, industriel et pétrolier, une large gamme de produits comprenant des systèmes de transfert, de dosage, de mélange, de remplissage, des pompes à cavités progressives, des pompes péristaltiques ainsi que pour le secteur pétrolier, des pompes pour l'activation de puits et pour le transfert en surface.

Nos prestations de services comprennent l'ingénierie, l'installation, la maintenance, le co-développement, la consultation, la formation, la fourniture de pièces de rechange, les réparations et les mises aux normes ainsi que les tests, l'installation, l'optimisation du service.



### PÉTROLE ET GAZ

PCM est l'un des principaux fournisseurs de systèmes Artificial Lift pour l'**industrie pétrolière en amont** et de services associés axés sur la **gestion de la performance** et de **pompes et systèmes API** pour l'industrie pétrolière, en amont et en aval, et propose des services associés (gestion de projets, ingénierie, maintenance et gestion de stock de pièces sur site).

Notre mission est de comprendre avec précision les demandes et les attentes de nos clients, de leur fournir les **outils de contrôle les plus performants** et ce faisant, de leur offrir la **solution innovante** la mieux appropriée et la plus **rentable économiquement pour leur application**.





**AGROALIMENTAIRE,  
COSMÉTIQUE  
ET PHARMACEUTIQUE**



**INDUSTRIE**

PCM est spécialisé dans le transfert, le dosage, le mélange et le remplissage de fluides abrasifs, fragiles, visqueux et corrosifs. PCM optimise les processus industriels tout en veillant au respect des normes alimentaires les plus strictes.



PCM offre des solutions techniques polyvalentes, simples, robustes et faciles à entretenir, conçues pour s'adapter aux besoins futurs. Quels que soient les produits avec lesquels nos clients travaillent, peu importe qu'ils soient abrasifs, fragiles, visqueux, corrosifs, chauds ou lourds, ils nécessitent un traitement spécial.



**Gévelot**



---

## **2. ENJEUX RSE**

# NOTRE DÉMARCHE DE SÉLECTION DES RISQUES



9 CONTRIBUTEURS



39 THÉMATIQUES



9 PRIORITÉS

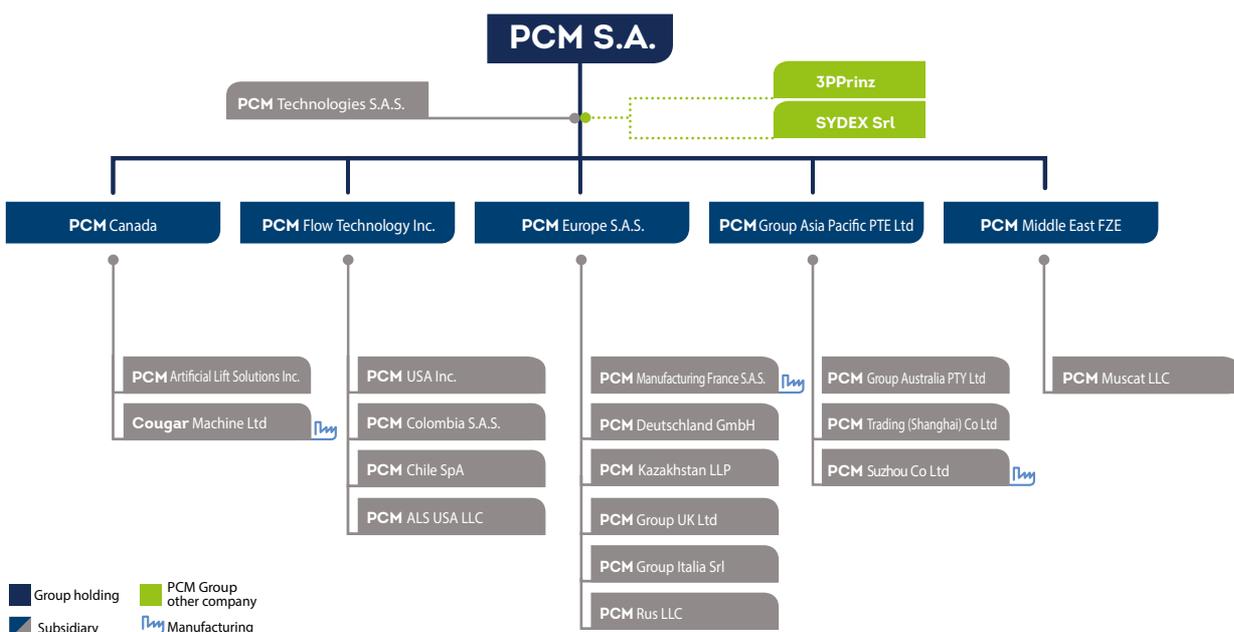
Depuis l'été 2023, un groupe de travail s'est constitué afin d'identifier les risques RSE.

Ainsi, 9 contributeurs ont étudié ensemble les 14 thématiques citées dans le décret d'application de l'ordonnance transposant la directive européenne et ont analysé

les risques liés également à nos relations d'affaires, à notre activité. L'ensemble a été positionné en adéquation avec les 17 Objectifs Développement Durable de l'ONU.

# PÉRIMÈTRE ET MAÎTRISE DES RISQUES

Gévelot SA n'ayant qu'une activité de holding, la présente Déclaration de Performance extra financière du Groupe Gévelot est donc établie sur l'activité 2023 du Groupe PCM, notre unique secteur d'activités.



Le périmètre retenu pour l'élaboration de la Déclaration de performance extra financière pour l'année 2023 est :

- La France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS),
- L'Italie (PCM Group Italia Srl),
- L'Allemagne (PCM Deutschland GmbH),
- Le Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd),
- La Chine (PCM Suzhou et PCM Trading Shanghai),
- Le Moyen-Orient (PCM Middle East FZE et PCM Muscat Llc)
- Les USA (PCM USA Inc),
- Le Canada (PCM ALS Inc., Cougar Machine Ltd),
- L'Australie (PCM Group Australia PTY Ltd),
- La Colombie (PCM Colombia S.A.S),
- Le Kazakhstan (PCM Kazakhstan Llp).

Cet échantillon représente 97 % de l'effectif total du Groupe Gévelot, et près de 93 % du Chiffre d'Affaires consolidé 2023.

En termes d'implantation industrielle, les bâtiments administratifs et de production des entités du périmètre DPEF représentent plus de 97 % de la surface industrielle totale du Groupe, hors SYDEX et 3P PRINZ.

L'entreprise a procédé conformément aux articles : L. 225-102-1 et R.225-104 du Code

de commerce à la revue de ses principaux risques extra financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

Les principaux risques identifiés au regard des thématiques classées précédemment selon les grands chapitres et en adéquation avec les 17 Objectifs Développement Durable de l'ONU sont présentés ci-dessous :



### DOMAINE SOCIAL



- Garantir l'application de la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité pour un objectif zéro accident
- Renforcer l'attractivité pour recruter des talents
- Maintenir la qualité du dialogue social
- Garantir l'adéquation entre les compétences de nos collaborateurs et les prérequis de leurs métiers
- Développer la responsabilité sociale de l'entreprise

## DOMAINE ENVIRONNEMENTAL



- Réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco-responsables en veillant à appliquer la réglementation
  - Élargir le champ de certification ISO du Groupe
  - Développer la conception de pompes éco-conçues
  - Valoriser, recycler nos déchets
  - Favoriser une alimentation responsable, équitable et durable

## DOMAINE SOCIÉTAL



- Garantir la bonne pratique des achats responsables
  - Déployer la démarche d'achats responsables
  - Défendre une éthique des affaires

## DOMAINE ÉTHIQUE ET CORRUPTION



- Prévenir et lutter contre la corruption
  - Garantir la Conformité
  - Sensibiliser à travers le Code de déontologie,
  - Protéger les données
  - Prévenir du délit d'initié
- Garantir l'éthique au sein du Groupe
  - Mise à disposition d'un dispositif d'alerte professionnelle
  - Prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Lutter contre l'évasion fiscale et la corruption

*Il est noté que les thématiques « lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, de la promotion du lien Nation-Armée et l'engagement dans les réserves » ainsi que les autres objectifs de développement durable de l'ONU non cités ne concernent pas le Groupe Gévelot au regard de ses activités ou le Groupe considère que son action n'a pas une empreinte suffisante pour être priorisée sur ces objectifs.*



## Domaine Social

### GARANTIR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ POUR UN OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT

#### Enjeu

**SAFETY FIRST\***. C'est l'objectif n°1 du Groupe qui est resté jusqu'en 2020 en constante amélioration passant de 24 accidents (avec et sans arrêts de travail confondus), ces dernières années suivent cette dynamique de réduction d'accident de travail avec 9 accidents en 2021, 8 accidents en 2022, et enfin 7 accidents en 2023.

Afin de continuer de réduire le nombre d'accidents, PCM a pris l'engagement de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer les conditions de travail en étroite collaboration avec les membres de la CSSCT et les opérateurs, conformément à la démarche ISO 45 001.

#### SAFETY FIRST\* OBJECTIF N°1 DU GROUPE



« Nous allons continuer à croître et à apporter une contribution positive à la société par la réalisation de projets et de produits de qualité en toute sécurité (...) Notre système de management QHSE est un facteur clé de succès pour PCM. À ce titre, l'engagement de chacun est essentiel. » Mario Martignoni, PDG de Gévelot; extrait de notre Politique QHSE Groupe.

Par conséquent, PCM mobilise et consacre des ressources matérielles et humaines afin que la sécurité transcende la simple priorité managériale, devenant ainsi une authentique valeur pour chaque membre du personnel. L'implication de la direction, la formation, les investissements techniques et la culture d'entreprise constituent autant de manifestations d'engagement en vue d'atteindre l'objectif préalablement défini de 0 accident.

#### Les actions mises en œuvre

##### ■ L'implication de la direction

Cet engagement se manifeste concrètement par une participation active et régulière aux inspections HSE, lesquelles consistent à évaluer le facteur humain opérationnel au sein de l'environnement professionnel. Ces inspections englobent la vérification de la compréhension et de la mise en application des consignes de sécurité (notamment l'état des sorties de secours et l'accès aux extincteurs) ainsi que des directives environnementales (telles que le stockage approprié des produits chimiques et le respect du tri). Par ailleurs, des audits spécifiques des postes de travail sont conduits dans le but d'évaluer la pertinence de ces derniers en lien avec les tâches effectuées, en vérifiant leur adaptabilité et en explorant les possibilités d'optimisation.

Dans l'objectif d'accroître sa réactivité et d'élever le niveau de culture sécurité parmi ses collaborateurs, la société PCM a entrepris, depuis l'année 2022, de multiplier les relais dédiés à la sécurité au sein de ses ateliers. Cette initiative a été amorcée au sein

Plus qu'un slogan, « SAFETY FIRST\* » est l'expression de la volonté du Groupe d'assurer de la façon la plus efficace qui soit la sécurité de l'ensemble de ses salariés.

\* La sécurité d'abord.

de PCM Manufacturing France S.A.S. et s'est concrétisée par la sensibilisation en interne de plusieurs opérateurs aux principes fondamentaux de la prévention des risques au sein de l'entreprise. Dotés de mandats d'une durée d'un an renouvelable, ces 5 nouveaux opérateurs qualifiés pour 2023 constituent une équipe pluridisciplinaire destinée à assurer des missions ponctuelles en matière d'Hygiène Sécurité Environnement. Ces missions sont supervisées par l'Ingénieur HSE Groupe et comprennent des responsabilités telles que :

- Former les opérateurs à la conduite d'engins (pont-roulant, gerbeur)
- Contribuer à l'organisation et l'animation des journées de la santé, sécurité et environnement
- Contribuer aux analyses incidents et à la recherche de solutions
- Garantir un bon respect des règles Santé Sécurité Environnement
- Assurer la fermeture et mise sous alarme du site de Champtoce sur Loire
- Participer aux chantiers d'amélioration continue
- Participer aux réunions hebdomadaires Référents HSE.

Les objectifs visent, comme cité précédemment, à élever le niveau global de culture sécurité au sein de l'établissement en développant individuellement les compétences des collaborateurs, à accroître la réactivité dans la gestion des incidents, et enfin, à offrir aux collaborateurs la possibilité de soumettre leurs idées et de concevoir des projets en vue d'améliorer leurs conditions de travail. La direction s'engage également activement dans la validation des règles de sécurité, lesquelles ont été diffusées en 2022 à travers un prospectus QHSE disponible en trois langues (français, anglais et chinois). Les revues de direction rappellent en outre les divers incidents survenus au cours de l'année précédente et facilitent la validation des mesures correctives et préventives appropriées.

#### ■ La formation

PCM s'engage à mettre à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe des modules de formation e-learning HSE régulièrement actualisés. Parallèlement, des formations spécifiques adaptées à chaque poste occupé, telles que pontier élingueur, habilitation électrique, gestes et postures, SST, Guide - Serre-File, sont dispensées.

Cette volonté de structurer la démarche entreprise se concrétise par la formation au système normatif ISO 45001, pour lequel le Groupe œuvre activement en vue d'obtenir la certification. En outre, PCM s'engage résolument à multiplier les relais sécurité au sein de ses workshops. L'initiative débutée en France en 2022 s'est poursuivie avec la formation interne de 5 nouveaux opérateurs aux fondamentaux de la prévention des risques afin qu'ils deviennent référents HSE pour l'année 2023. PCM permet également à de futurs diplômés de mettre à profit leurs compétences dans le cadre de contrat en alternance. Ce fût le cas pour le service HSE qui a accueilli en 2023 une apprentie en fin d'étude afin de déployer davantage de projets de réduction des risques industriels. Cette démarche sera reconduite pour l'année 2023-2024.

#### ■ Les investissements techniques

PCM accorde à ses collaborateurs les moyens de travailler en toute sécurité en mettant à leur disposition des équipements de protection individuelle, du matériel incluant un système de suggestions et une boîte à idées, ainsi que des innovations telles que de nouvelles machines à Commande Numérique.

De plus, un budget conséquent est dédié à des projets visant à :

- Améliorer les équipements de travail,
- Favoriser l'ergonomie aux postes,
- Optimiser les moyens de protection collectifs et individuels.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue s'étendant sur plusieurs années. Depuis la fin de l'année 2022, une nouvelle dimension est intégrée à la réflexion et à la conception des équipements, mettant particulièrement l'accent sur la dimension « Santé » dans le but de réduire l'incidence des troubles musculosquelettiques (TMS). Ainsi, des efforts sont déployés pour alléger le poids des outils utilisés, concevoir des équipements de manutention automatisés, et mettre en place des moyens techniques novateurs tels que des ergosquelettes, opérationnels depuis 2023.

En parallèle de ces projets améliorant les conditions de travail des opérateurs, PCM s'engage aussi à optimiser la sécurité et sûreté de son site en France. Cela s'est traduit par le remplacement complet de la centrale incendie et l'optimisation du système anti-intrusion.

■ **La culture d'entreprise et la communication**

Afin d'instaurer la sécurité en tant que valeur plurielle que comme une contrainte, PCM organise, depuis 2017, des événements dédiés à la sécurité. L'objectif de ces initiatives est de sensibiliser chaque participant volontaire à des thématiques spécifiques telles que la prévention de la sécurité routière, l'échauffement avant la prise de poste, l'organisation et l'ergonomie des postes de travail, ainsi que les risques associés aux opérations de soudage. En 2023, cet événement a pris la forme de différents ateliers. Contrairement à l'année 2022, axée davantage sur les questions HSE, l'objectif en 2023 a été d'élargir la portée à l'ensemble de l'équipe QHSE. Les membres de l'équipe ont donc piloté divers ateliers, tels qu'un atelier sur les risques chimiques, le contrôle qualité, les gestes de premiers secours, la chasse aux risques, tandis que d'autres ateliers ont été dirigés par des intervenants externes, tels que l'atelier sur l'environnement et la prévention routière animé par la gendarmerie nationale.

Un portail intranet est également mis à disposition en vue de favoriser une communication étendue et régulière au sujet des projets essentiels liés à chaque objectif, ainsi que des résultats accomplis. Ce portail intranet offre également la possibilité de diffuser une communication plus exhaustive concernant les événements passés et à venir au sein de PCM.

Les retours d'expérience liés au partage des incidents survenus sur chaque site nous ont permis d'anticiper et d'éviter des accidents supplémentaires. Ce partage d'expérience fait l'objet d'une animation mensuelle appelée «safety yokoten» instaurée en 2020 au niveau régional et étendue en 2021 au niveau pays. Depuis novembre 2023, un nouveau

«safety yokoten» vient compléter le précédent; l'objectif étant de capitaliser davantage sur les situations à risque rencontrées par les techniciens essais PCM intervenant sur les sites de nos clients en France.

Enfin, comme la sécurité est l'affaire de toutes et tous, la performance individuelle et collective est évaluée annuellement en tenant compte des résultats sécurité atteints.

■ **Les résultats et KPI**

■ **KPI :**

**LTI (Lost Time Incident) :** 6 accidents avec arrêt ont été constatés en 2023 (5 pour ERWA et 1 pour le Canada) contre 4 en 2022.

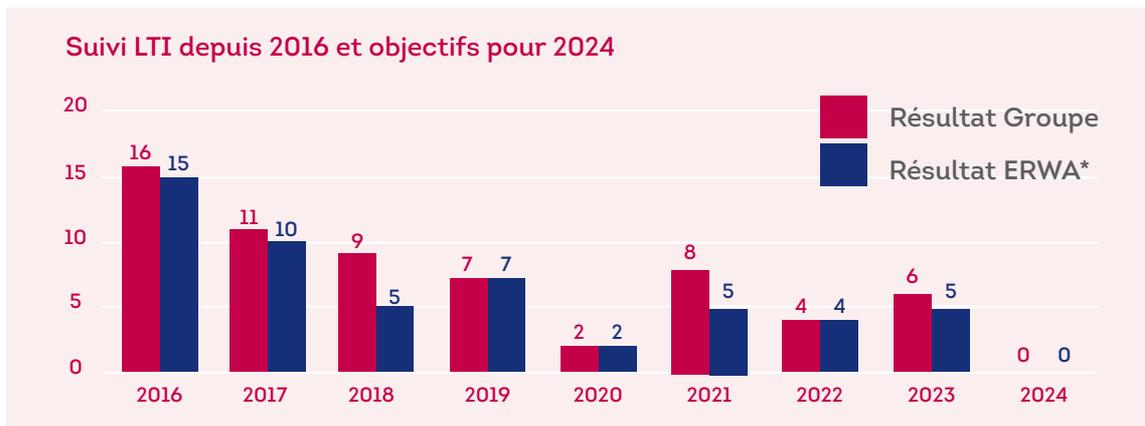
**WLTI (Without Lost Time Incident) :**

1 accident sans arrêt a été constaté en 2023 contre 4 en 2022.

Soit 7 accidents en 2023 contre 8 accidents en 2022. Cette légère réduction s'est avérée être le fruit de divers projets axés sur la Santé, la Sécurité et l'Environnement, lesquels ont contribué à nous rapprocher de notre objectif primordial: atteindre un taux d'accidents nul. Toutefois, le chemin à parcourir demeure encore significatif pour réaliser pleinement cette aspiration, et il est impératif que nous persévérions dans nos efforts. Les éléments de risque inhérents à ces incidents ont été minutieusement identifiés, permettant ainsi au Groupe d'instaurer des mesures appropriées, à savoir :

- Promouvoir l'ergonomie des postes de travail,
- Améliorer la sécurité des équipements,
- Évaluer et réduire l'exposition aux risques chimiques.

Il est important de souligner que les entités françaises jouent un rôle prépondérant dans l'activité de PCM, d'où la focalisation particulière sur ERWA.



\*ERWA : Europe et Afrique de l'Ouest

**Tf (Taux de fréquence) : 5,59 pour le Groupe (10,60 en ERWA).**

Le taux de fréquence (nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, accidents survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail) est étroitement en lien avec l'augmentation du nombre d'accident. PCM a enregistré dans le passé un Tf de 9,78 en 2021, 3,79 en 2020, de 11,91 en 2019 contre 10 en 2018.

**Tg (taux de gravité) : 0.03 pour le Groupe (0,07 en ERWA).**

Nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1000 heures travaillées) contre 0,43 en 2021, 0,02 en 2020, 0,46 en 2019, et 0,37 en 2018. Il a été fait le choix de comptabiliser les journées perdues par incapacité temporaire, en journées calendaires (samedi et dimanche inclus).

## RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ POUR RECRUTER DES TALENTS

### Enjeu

Le Groupe s'engage résolument à incarner l'excellence en tant qu'employeur responsable, plaçant l'engagement, la collaboration, la performance et le changement au cœur de son ADN pour façonner le succès. Malgré les défis temporaires liés à la pandémie, la gestion proactive de la relation école a été réactivée en 2022, priorisant les métiers en tension et les opportunités à l'international.

C'est ainsi que depuis 2019, le Groupe s'investit dans la promotion de la mixité en participant à des initiatives visant à encourager les femmes à embrasser des carrières techniques, un secteur où leur représentation reste faible. Pour renforcer la mixité et accroître l'attractivité du secteur industriel, les entités françaises du Groupe ont rejoint l'association «Elles Bougent», promouvant les métiers de l'industrie auprès des collégiennes et lycéennes.

En outre, le Groupe intensifie son soutien aux collaborateurs seniors, que ce soit par le biais de dispositifs d'accompagnement en fin de carrière pour les éligibles ou en encourageant le recrutement de professionnels expérimentés pour renforcer les équipes. L'objectif est de développer une mixité dynamique, considérée comme un gage de réussite et d'engagement.

### La politique

Chez Gévelot, la transparence et l'équilibre guident les interactions au sein de ses entités. Particulièrement soucieux de l'exactitude et de la sincérité des informations échangées entre les entités, le Groupe garantit que, lorsqu'elles entretiennent des relations d'affaires, elles font preuve de la même loyauté envers les salariés des autres entités,

les clients, les fournisseurs et les partenaires extérieurs. Dans une démarche proactive au service du Groupe, ces entités mettent en œuvre des mesures préventives pour anticiper tout litige. En cas de contentieux inévitable, une approche équitable est privilégiée, favorisant l'intérêt supérieur du Groupe. Chaque acteur s'engage dans cet esprit de résolution avec une approche conciliatrice, empreinte de transparence et de bonne foi.

Dans le respect de cette logique, le Groupe promeut un cadre professionnel où les liens entre collaborateurs sont marqués par la courtoisie, la bienveillance, la reconnaissance et la discrétion. Chaque membre du personnel est encouragé à perfectionner non seulement ses compétences techniques pour viser l'excellence dans son domaine, mais aussi des compétences comportementales qui servent de socle au groupe, que sont la collaboration, l'acceptation du changement, la performance et l'engagement.

### Les actions mises en œuvre

Le Groupe déploie une politique proactive en matière d'accueil des jeunes stagiaires, couvrant l'ensemble des secteurs de l'entreprise et tous les niveaux de formation, du CAP au master. Il renforce continuellement ses partenariats avec les écoles pour accroître la visibilité des métiers de l'industrie, attirant des stagiaires séduits par la dimension internationale du groupe. En 2023, plus de 17 stagiaires de longue durée ont intégré le groupe, auxquels s'ajoutent de nombreux jeunes en phase de découverte de l'entreprise. Cette initiative reflète l'engagement dynamique du groupe envers le développement des talents et la promotion de carrières enrichissantes.

De la même manière, le Groupe déploie une politique d'apprentissage résolument

engagée, accueillant chaque année de nouveaux alternants dans tous les secteurs de l'entreprise, qu'il s'agisse de fonctions techniques, administratives ou commerciales. En dépit des défis liés à la crise sanitaire en 2020, les alternants ont pu poursuivre leurs missions en télétravail, bénéficiant d'ordinateurs portables et de solutions informatiques nomades pour rester connectés, travailler sur leurs projets professionnels et suivre leurs cours à distance.

En 2021, le nombre de places ouvertes en alternance a diminué, le Groupe privilégiant une approche de tutorat en présentiel pour assurer un transfert de connaissance optimal. Depuis 2022 avec la fin de la pandémie, le Groupe a rouvert ses portes aux jeunes en alternance, principalement en France, mais également pour la première fois au Moyen-Orient et au Canada, grâce à des partenariats éducatifs développés au Sultanat d'Oman, à Dubaï et au Canada. Des alternants sont partis parfaire leurs connaissances à l'étranger, leur permettant ainsi de découvrir des cultures différentes et d'apprendre l'anglais in situ.

L'engagement du Groupe envers l'éducation des jeunes ne se limite pas à la formation et à l'apprentissage, mais s'étend également à la promotion de la diversité dès le plus jeune âge, notamment dans les métiers de l'industrie. Cette implication se manifeste à travers la présence active de nos collaborateurs dans de nombreux salons et événements.

### Les conditions de travail

Le Groupe accorde une attention particulière aux conditions de travail de ses collaborateurs, s'engageant pleinement à respecter les normes légales en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Il prend toutes les mesures nécessaires pour maintenir un environnement professionnel sécurisé et sain pour chacun. En cas de risque mettant en péril la vie et la santé, le Groupe reconnaît la légitimité du droit de retrait, en stricte conformité avec la législation en vigueur.

Une réduction des risques sanitaires et professionnels est activement poursuivie par le Groupe, qui veille à maintenir un niveau d'information adéquat pour permettre à chacun de remplir ses missions. Le dialogue social local est également soutenu pour traiter de manière efficace ces questions.

Chaque collaborateur joue un rôle crucial en veillant à ce que ses actions ne présentent

aucun risque pour lui-même ou les autres, signalant toute situation pouvant compromettre la sécurité au travail. Le Groupe encourage une culture de signalement proactive, incitant les employés à informer leur hiérarchie de tout comportement, installation ou risque potentiels.

En vue de favoriser la mobilité et le développement des équipes, le Groupe diffuse largement ses annonces en interne et en externe. Des actions innovantes ont été déployées pour accroître son attractivité, telles que l'utilisation de nouveaux supports de diffusion sur LinkedIn, la création de fiches métiers pour les salons étudiants, la réalisation de vidéos métiers diffusées en interne et en externe, l'adhésion à l'association «Elles bougent» promouvant les vocations féminines dans les métiers industriels, et l'intervention des collaborateurs du Groupe dans les écoles et universités.

Le respect des critères de non-discrimination est une priorité, avec tous les postes, sauf contraintes particulières, ouverts aux travailleurs handicapés. La procédure d'accueil est soigneusement élaborée pour améliorer et accélérer l'intégration des nouveaux collaborateurs. Un système de parrainage interne facilite ce processus, permettant à chaque nouvel employé d'assimiler les codes formels et informels de l'entreprise dès le premier jour, avec un parrain dédié pour l'accompagner tout au long de son intégration. Des sessions collectives dès les premières semaines favorisent également les rencontres entre les nouveaux arrivants, créant une dynamique d'équipe stimulante.

Le Groupe persiste dans ses efforts en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en renforçant ses partenariats avec des organismes spécialisés. Il s'engage à examiner attentivement chaque situation individuelle, mettant en œuvre des ajustements au niveau des postes de travail avec l'assistance de professionnels tels que des ergonomes du travail et des médecins du travail. L'objectif est d'apporter les améliorations nécessaires pour garantir des conditions de travail optimales lorsqu'une maladie ou un handicap est signalé.

Le Groupe a ainsi conclu des partenariats avec des professionnels dévoués, tels que des psychologues du travail et des assistantes sociales, pour offrir un soutien attentif à chaque collaborateur dans le besoin, les aidant à traverser les épreuves de la vie avec compréhension et empathie.

Enfin dans la quête constante de créer un environnement de travail stimulant et valorisant, le Groupe accorde une place de choix à l'engagement citoyen de ses collaborateurs. Allant au-delà des simples obligations professionnelles, le Groupe reconnaît l'importance d'une implication active de ses salariés dans la vie sociale.

Que ce soit en tant que pompiers volontaires, représentants syndicaux, réservistes de l'armée ou acteurs engagés dans des projets favorisant le bien-être des salariés, les opportunités sont multiples. Cette initiative reflète la volonté du Groupe de cultiver une culture d'entreprise où chacun peut contribuer au mieux-être de la collectivité. Afin de faciliter cet engagement, le Groupe autorise des absences temporaires, des congés spécifiques, et d'autres dispositifs locaux adaptés aux besoins individuels. Cette flexibilité démontre la volonté du Groupe de soutenir activement les employés engagés, leur permettant ainsi de concilier leurs responsabilités professionnelles avec leur investissement citoyen.

Pour la France, spécifiquement, la loi 2023-703 du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la programmation militaire pour les années

2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense prévoit que des informations relatives aux actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves (loi 2023-703 précitée, art. 29, IV ; c. com. art. L. 225-102-1, III, al. 2 modifié) figure dans ce rapport. A date, le groupe n'a pas signé de convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère des armées mais respecte la politique de la réserve militaire qui repose sur l'obligation faite par la loi aux employeurs civils de libérer leurs salariés-réservistes 10 jours par année civile dans le cadre de leur activité de réserve (article L.3142-89 du Code du travail).

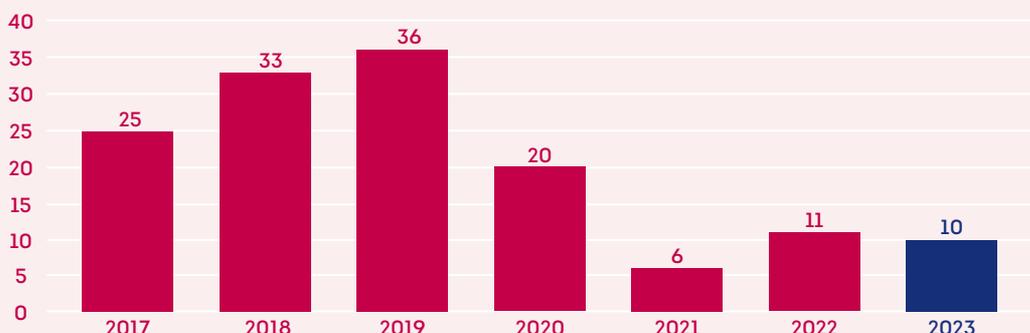
En favorisant des actions bénévoles allant au-delà de la sphère professionnelle, le Groupe construit une communauté interne engagée et dynamique. Cette approche globale s'inscrit dans une vision où la responsabilité sociale de l'entreprise ne se limite pas à ses activités commerciales, mais s'étend à la contribution positive à la société dans son ensemble

**Les résultats**

Malgré les défis imposés par les contraintes de la récente crise sanitaire, les efforts du Groupe se sont intensifiés pour accueillir des alternants tout au long de l'année et développer des projets. En 2023, le Groupe peut annoncer le renouvellement de ses partenariats et l'accueil de 10 alternants, dont certains à l'étranger, signe d'une nouvelle dynamique positive.



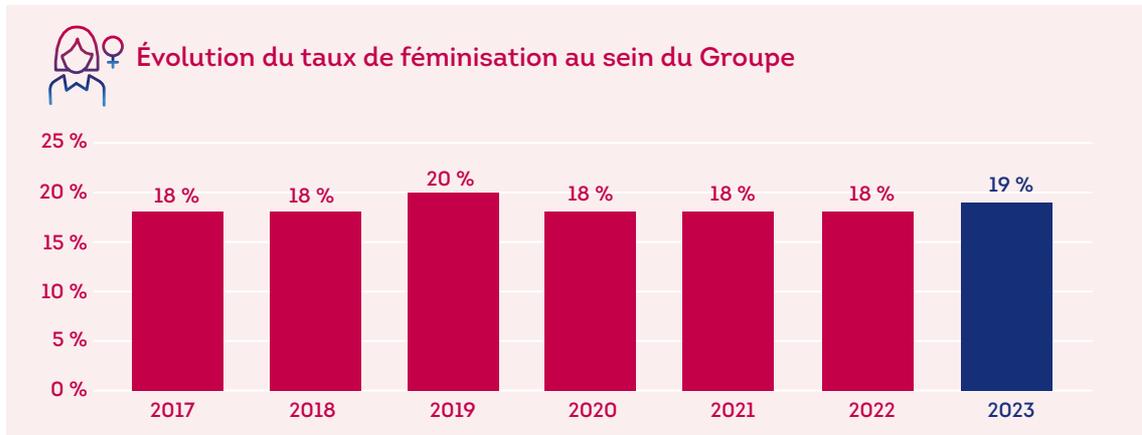
Nombre d'alternants dans le Groupe par année



**10 COLLABORATEURS EN ALTERNANCE DANS LE GROUPE EN 2023**

**KPI**

Le taux de féminisation en 2023 est de 19 %, avec une légère augmentation comparée à l'année précédente.



## 19 % TAUX DE FÉMINISATION EN 2023

### MAINTENIR LA QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL

**Enjeu**

En pleine période de transformation de l'organisation, l'engagement envers la cohésion sociale et la stabilité reste une priorité du Groupe. Les années 2020 et 2021 ont mis en évidence l'importance du dialogue social de qualité, particulièrement en temps de crise sanitaire.

Fidèle à ses valeurs d'inclusion et d'égalité des chances, le Groupe met un point d'honneur à lutter contre toutes formes de discrimination. Durant les années de la Covid, le dialogue social s'est avéré crucial, renforçant la collaboration avec les partenaires sociaux et les employés.

Ainsi, les retours issus des enquêtes menées en 2020, 2021 et 2023 ont été des leviers d'amélioration pour le Groupe. Les suggestions récoltées ont contribué à affiner les protocoles, notamment en matière de télétravail, et à enrichir les politiques de qualité de vie au travail.

L'année 2021 a marqué une avancée significative avec la signature d'accords promouvant le télétravail, offrant ainsi une plus grande flexibilité aux collaborateurs éligibles, qui peuvent désormais travailler deux jours par semaine à distance.

En 2022, l'engagement du Groupe envers le bien-être s'exprime à travers des accords salariaux et décisions unilatérales visant à contrer les effets de l'inflation. De plus, de

nouveaux dispositifs d'Épargne Salariale, dont le PERECO, ont été mis en place, en France, pour soutenir financièrement ses employés.

En 2023, le Groupe continue à évoluer, main dans la main avec ses collaborateurs, pour construire un environnement professionnel où chacun peut s'épanouir.

**La politique**

Au sein du Groupe, les employés et leurs représentants occupent une position privilégiée, jouant un rôle essentiel dans les échanges constructifs avec le management. Dans la plupart des entités du Groupe, particulièrement en France, les représentants des salariés sont majoritairement élus, conformément aux règles de l'art, conférant ainsi une voix significative aux employés. Les sujets abordés lors du dialogue social varient d'une société à l'autre, mais certains thèmes universels émergent, tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation, et l'égalité des chances.

La politique de dialogue social du Groupe s'aligne avec l'une de ses trois valeurs fondamentales, à savoir le Respect. Dans cette optique, le Groupe accorde une importance particulière au maintien d'un dialogue social de qualité en toutes

circonstances. Chaque négociation avec les représentants du personnel est abordée dans une logique de recherche du meilleur compromis pour chacun, reflétant notre engagement envers le respect mutuel et la coopération constructive.

**Les actions mises en œuvre**

Notre Groupe a mis en place plusieurs dispositifs qui vont bien souvent au-delà de ses obligations légales et qui concourent au dialogue social et à la satisfaction des salariés, parmi lesquels :

- 3 accords d'intéressement en vigueur en France, 1 au Royaume-Uni, En France plus particulièrement :
- 2 accords sur le télétravail signés en 2021,
- 1 accord en vigueur sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Calcul de l'index égalité femmes et hommes et actions d'amélioration identifiées,
- 1 charte sur le droit à la déconnexion,
- 5 accords salaires signés en 2020,
- 1 accord signé sur le don de RTT,
- Désignation de plusieurs référents harcèlements sexuels et agissements sexistes,
- 3 accords signés en 2022 sur la mise en place de plan d'épargne retraite collectif et 6 accords sur les salaires,

- Mise en place d'une cellule gestion de la Covid dirigée par un référent nommé par la Direction Générale,
- Mise en place d'une cellule paritaire de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, formation e-learning et sessions d'information et de discussion sur la thématique



**Les résultats et KPI**



Nombre de managers formés à la gestion du changement : 111 personnes soit 86 % des managers

**GARANTIR L'ADÉQUATION ENTRE LES COMPÉTENCES DE NOS COLLABORATEURS ET LES PRÉ-REQUIS DE LEURS MÉTIERS**

**Enjeu**

Le Groupe est conscient que la révolution industrielle est marquée par l'innovation technologique, la robotisation et la numérisation. Au cœur de cette transformation, il reconnaît le rôle central des salariés et se fixe pour mission d'anticiper et de comprendre les impacts sur leurs compétences.

La réorganisation des métiers, de la production et du travail nécessite une adaptation rapide. Le Groupe s'engage pleinement dans cette évolution, mettant en place des stratégies d'accompagnement pour assurer que chaque membre de son équipe excelle dans ce nouveau paysage industriel. Une transformation où compétences et innovations se rencontrent pour façonner un avenir prometteur.

**La politique**

La formation occupe une place centrale dans la stratégie des Ressources Humaines Groupe, axée sur l'anticipation des évolutions métier, le renforcement des compétences, et le maintien de l'employabilité des collaborateurs du Groupe. Son objectif est de continuer à former ses employés pour répondre aux exigences croissantes de leurs métiers.

En 2021, la priorité a été donnée à la formation du management à la conduite du changement, en mettant l'accent sur la prise en compte du facteur humain et des comportements attendus. En 2022 et 2023, cette initiative s'est intensifiée, touchant l'ensemble des

managers, soit 128 personnes formées dont 111 managers à la conduite du changement. La création d'une académie du leadership vise à développer les compétences managériales à travers des formations variées, allant de sujets techniques à la communication efficace, l'écologie mentale, la résolution de problèmes, et la gestion des conflits. Autant de sujets qui seront développés dans les prochaines années.

Par ailleurs, le Groupe s'engage à accompagner ses collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel, y compris celui de la retraite. Une formation spécifique a été développée pour aider les employés à mieux comprendre les enjeux majeurs liés à la santé, la fiscalité, les assurances, et les aspects administratifs liés à cette nouvelle étape de leur vie. Une démarche holistique pour garantir le bien-être et le développement continu de nos collaborateurs.

**Les actions mises en œuvre**

En 2023, l'engagement du Groupe en matière de formation reste soutenu, avec plus de 8 283 heures de formation sur le périmètre concerné. Cela représente une moyenne d'un jour et demi de formation par personne.

Depuis 2016, l'outil digital de formation ne cesse de se développer, avec la création d'un catalogue en ligne constamment enrichi. Les salariés ont accès à ce catalogue pour consulter et faire leurs demandes de formation, que

ce soit en format e-learning ou en présentiel. Les demandes sont soumises à l'approbation du manager et du service des Ressources Humaines via l'outil digital, et le salarié est informé directement de la décision.

Par ailleurs, l'outil offre la possibilité de réaliser des tests d'évaluation en fin de formation. À la clôture de chaque e-learning, le questionnaire validant l'acquisition des compétences est mis à jour dans l'outil. En 2023, 111 e-learning ont été enregistrés, chacun disposant d'un questionnaire permettant au Groupe d'évaluer les connaissances de ses salariés de manière réactive ou rétrospective.

En 2023, une refonte totale de cet outil digital a été menée afin de bénéficier, dès 2024, d'une meilleure technologie incluant l'intelligence artificielle et un catalogue de formations plus enrichi, qui seront suggérées aux collaborateurs en fonction de leurs métiers et préférences.

**Les résultats et KPI**



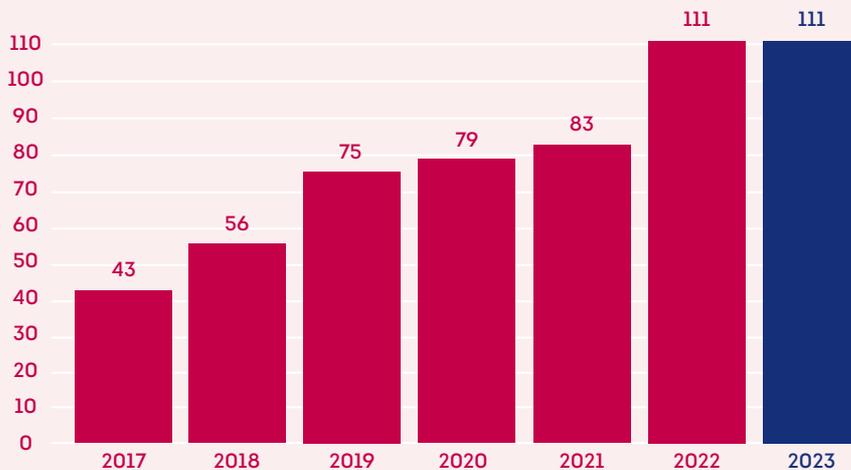
**111**  
E-LEARNINGS  
À DISPOSITION  
AU 31/12/2023



**STABILISATION  
DU NOMBRE  
DE E-LEARNINGS  
DISPONIBLES  
AU CATALOGUE  
DE FORMATIONS  
ENTRE 2022 ET 2023**



Évolution du nombre de e-learnings disponibles au sein du Groupe Gévelot



## DÉVELOPPER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

### Enjeu

Une de nos plus grandes forces est la diversité de notre main-d'œuvre, avec des hommes et des femmes de nombreuses nationalités et origines qui travaillent ensemble et partagent des objectifs communs.

### La politique

Notre démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) s'inscrit dans les valeurs de respect, d'excellence et d'engagement de notre entreprise.

Nous voulons ancrer une forte culture au sein du Groupe PCM en respectant les normes les plus élevées et dont les employés peuvent être fiers. Sur la base de nos valeurs, PCM met en œuvre une démarche de responsabilité sociale qui soutient une sélection de projets sociaux, culturels, sportifs ou humanitaires dans les régions et les environnements sociaux dans lesquels vivent nos employés. Notre démarche RSE s'inscrit dans les axes stratégiques du Groupe.

### Les actions mises en œuvre

PCM met en place des actions RSE locales sur la base de propositions de salariés. Les décisions sont prises en local dans chaque pays.

En 2023, **8 actions** ont été mises en œuvre au sein du Groupe.

Sur le périmètre concerné (France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Chine, Canada, Usa, Colombie), 8 actions majeures ont été menées :

- **Participation à la course Odyssea** (lutte contre le cancer du sein) au mois de mars 2023 à Nantes (France),
- **Adhésion à l'association «Elles Bougent»** (France) qui promeut la place des femmes dans le monde industriel,
- **Participation au mois de Mars 2023 à l'opération «Toutes Pompes dehors»** qui vise à récolter des chaussures usagées (mais portables) pour offrir des vacances aux enfants atteints de cancers des CHU de Nantes et d'Angers (France),
- **Participation au Marathon Relais inter-entreprise de la Pommeraye** (France) au mois de septembre 2023 : 1100 coureurs dont 12 de chez PCM, ont participé à l'évènement pour la noble cause. 1000€ ont été récoltés puis reversés à la lutte contre le cancer,

### ■ Octobre rose :

- En France : campagne de sensibilisation interne pour la prévention, le dépistage et le soutien à toutes les personnes touchées par le cancer du sein avec mise en avant de l'association Seintinelles,
- En Colombie : campagne de communication externe de sensibilisation autour du cancer du sein,

■ **Movember** : campagne de sensibilisation interne autour de ce mouvement international en guise de soutien à la lutte contre les cancers de la prostate et des testicules, c'est également un mouvement plus général pour la prévention de la santé mentale et le suicide chez les hommes,

■ **Opération «Jouets de Noël» avec Emmaüs en France** : collecte de jouets auprès des salariés. Les jeux et jouets neufs ou d'occasion ont été remis aux représentants d'Emmaüs et seront revendus à des prix solidaires ou offerts à des familles en difficulté.

### Les résultats et KPI

L'objectif fixé pour 2023 était de 4 au niveau Groupe pour un nombre d'actions réalisées de 8 sur le périmètre concerné.



4

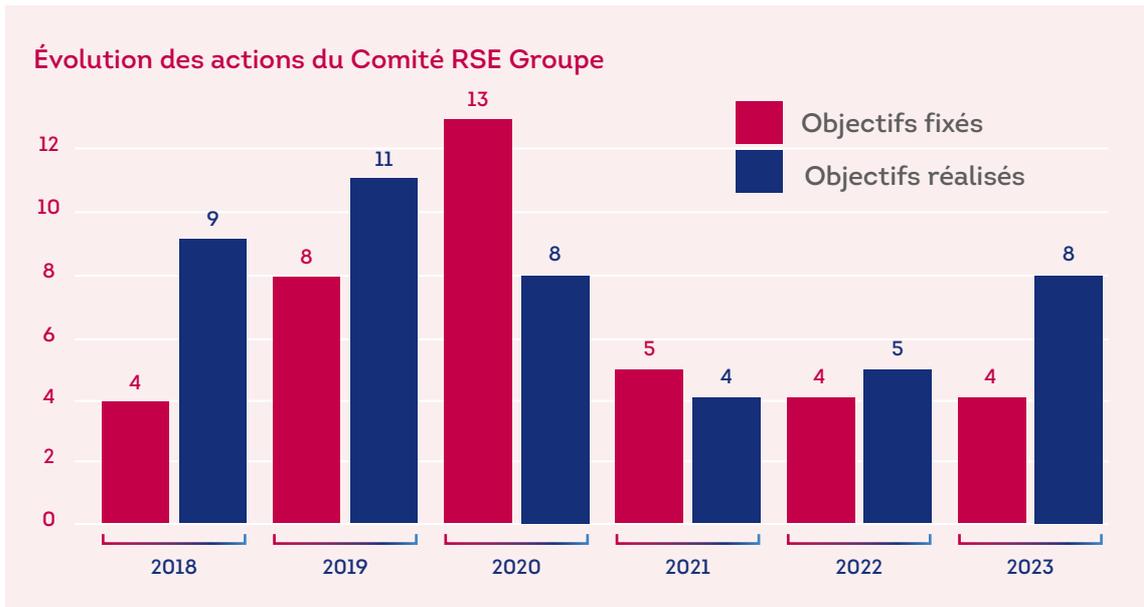
**NOMBRE D' ACTIONS  
FIXÉES POUR 2023**



8

**NOMBRE D' ACTIONS  
RÉALISÉES POUR 2023**





KPI

**+60 %**

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS ACCOMPLIS  
PAR LE COMITÉ RSE GROUPE ENTRE 2022 ET 2023**



## Domaine environnemental

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, EN OPTIMISANT LA GESTION DES DÉCHETS ET EN FAVORISANT LES INITIATIVES ÉCO-RESPONSABLES EN VEILLANT À APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION

### Enjeu

Au sein de ses opérations et de ses activités, le Groupe PCM s'engage fermement à élaborer des produits et à dispenser des services de manière durable et responsable sur le plan environnemental. Cette démarche vise à préserver et à sauvegarder les ressources naturelles de la planète, s'articulant notamment autour de principes tels que l'écoconception, une politique d'achats orientée responsabilité sociale des entreprises, ainsi que la mise en œuvre de procédures de recyclage et de valorisation des déchets.

### La politique QHSE et système de management

**PCM entend être reconnue comme un leader QHSE de l'industrie pétrolière, du secteur agroalimentaire et industriel.**

Le cœur de notre activité est la satisfaction de nos clients, la santé et la sécurité de nos employés et la protection des milieux naturels dans lesquels nous opérons.

**PCM est engagé dans une politique Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement en conformité avec les normes internationales ISO. Déjà certifié ISO 9001 sur l'ensemble de ses sites de fabrication, l'ambition de PCM est de mettre en place les mesures afin de se conformer à la norme ISO 45001 également. PCM promeut par ailleurs une sensibilisation aux systèmes normatifs ISO14001 et ISO50001.**

Nous cultivons une culture axée sur l'amélioration constante au moyen d'une communication, d'une évaluation et d'une analyse environnementale régulièrement actualisées. Nous veillons scrupuleusement à l'observation de l'intégralité des lois et des codes en vigueur en matière d'environnement. Nous positionnons notre établissement de Champtocé-sur-Loire (France), qui bénéficie d'une classification au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en tant que référence en matière de bonnes pratiques, comme attesté

par l'arrêté préfectoral, vis-à-vis d'autres sites industriels. Nos efforts tendent à accroître les performances énergétiques des bâtiments existants, concrétisés par la réalisation de divers projets d'envergure, tels que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site français, ainsi que la mise en place d'un système de suivi et de maîtrise de nos ressources énergétiques.

### Les actions mises en œuvre

■ Pour réduire l'impact environnemental en optimisant la gestion des déchets et en favorisant les initiatives éco-responsables, PCM conçoit, et développe des pompes éco-conçues qui nécessitent moins de pièces de rechange de par leur durée de vie plus longue.

Une analyse du cycle de vie a été réalisée en 2022 sur un modèle de pompe significatif afin d'obtenir une vision précise de l'impact carbone de nos produits. Une pompe éco-conçue nécessite moins de matières premières pour la fabrication. Étant plus légère, plus compacte, elle nécessite donc moins d'énergie.

PCM développe aussi avec plusieurs prestataires des flux de recyclage et de valorisation de ses déchets. Par exemple en France, pour les DEEE (Déchets Équipements Électriques et Électroniques), PCM a souscrit à un éco-organisme pour assurer leur gestion. Le choix de nos prestataires pour les déchets dangereux et banals (DID, DIB) tient compte de leur localisation géographique et des moyens dont ils disposent pour valoriser/recycler nos déchets.

Dans la perspective d'optimiser la gestion de nos déchets et celles de nos clients, les actions suivantes ont été engagées :

- Développer des démarches éco-responsables avec nos fournisseurs mais aussi lors de l'éco-conception de nos produits pour réduire au strict minimum les plastiques et cartons dans les emballages,
- Des opérations de sensibilisation du personnel PCM à utiliser modérément les absorbants,
- Des contrôles d'acidité des eaux nécessaires à nos essais pour ainsi éviter leur traitement en tant que déchets,
- Un accord a été signé pour s'assurer que nos effluents industriels respectent les exigences des stations d'épuration. (MES (Matières en Suspension), concentrations de certaines substances chimiques, pH, température...),
- Réduire nos quantités d'huile soluble par une rétention plus imperméable aux eaux de pluie,
- Plus globalement, des actions sont engagées en coordination avec le service achats afin

d'optimiser le recyclage des déchets et permettre une réutilisation de certains déchets tels que par exemple le papier froissé pour le calage et la réduction du volume des cartons pour les emballages, mise en place de rotation avec les fournisseurs pour des emballages réutilisables,

- Mise en service d'une plateforme nommée TrackDéchet dont l'objectif sera de faciliter les échanges entre chaque partie prenante intervenant dans ce circuit d'évacuation, revalorisation et recyclage des déchets.

PCM s'est engagé à réaliser un bilan carbone. Cette démarche a débuté sur le périmètre France. L'objectif pour PCM était de définir une stratégie environnementale afin de diminuer de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Ce premier bilan carbone réalisé en 2023 jusqu'en 2023 a permis de quantifier les gains énergétiques des actions déjà entreprises par PCM, mais a également permis d'identifier des actions pour le futur. Le résultat synthétique de ce bilan carbone a démontré que si l'entité française de PCM poursuivait ses efforts, elle réussirait à diminuer de 4 % annuellement ses émissions de gaz à effet de serre, vitesse de croisière en parfaite adéquation avec la trajectoire fixée par les enjeux gouvernementaux pour 2030.

L'année 2023 a été marquée par l'acquisition d'un système de monitoring énergétique, l'objectif étant de focaliser les prochains investissements pour remplacer les équipements les plus énergivores, tel que par exemple, un nouveau mélangeur plus efficient, donc moins énergivore avec en moyenne une réduction de 15 à 20 %. Cette acquisition est accompagnée d'un second logiciel qui favorisera le suivi de l'empreinte carbone de PCM et qui sera déployé courant 2024.

PCM n'étant pas qu'une entité française, cette démarche sera étendue pour l'ensemble du groupe. L'objectif sera d'identifier pour chaque entité un interlocuteur « énergie » afin d'assurer un reporting assidu. L'ingénieur HSE Groupe réalisera les bilans carbonés en partenariat avec un cabinet de conseil.

Les entités françaises du Groupe Gévelot sont soumises depuis octobre 2023 au nouveau règlement européen de Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF). Dans ce cadre, ces entités se doivent de suivre et de déclarer leurs imports de pièces en fer et en acier. Une analyse de ce mécanisme, le suivi de ces imports et les déclarations correspondantes ont été effectuées, et seront poursuivies sur 2024.

Ces actions suivent toutes une même ligne directrice, le développement durable axés autour des « 17 objectifs développement durable » proposés par L'Organisation des Nations Unies. Le but de cette démarche sera d'identifier, les actions engagées et à venir.

■ **Réduire l'impact environnemental, c'est aussi :**

- **Mettre en place et garantir** une veille réglementaire, assurer le suivi des textes applicables et permettre d'apporter assistance quand cela est nécessaire.
- **Assurer** un suivi de la conformité de notre parc machines pour prévenir des risques de pollution et s'affranchir de risque de contamination des sols (systématisation des bacs de rétention, système de filtration, ...).
- **Se faire accompagner** d'un conseiller à la sécurité pour nous aider à respecter la réglementation en matière de transport des marchandises dangereuses par route. (ADR) Un audit annuel est réalisé afin de mesurer les améliorations engagées. PCM vérifie également que ses transporteurs sont qualifiés pour le transport de ce type de marchandise.
- **Communiquer** les résultats de rejets atmosphériques, des rejets aqueux et la production de déchets auprès de l'INERIS (Institut National de l'Environnement industriel et des Risques) en France.

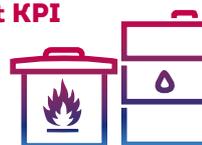
La conformité de nos résultats ainsi que les actions engagées à la suite du dernier bilan énergétique (abandon chaudière fioul, récupération de la chaleur émise par les compresseurs...) montrent notre faible impact environnemental. Les activités du Groupe représentent donc un impact négligeable sur les conséquences liées

au changement climatique. Néanmoins, comme énoncé, PCM s'étant engagé dans la réalisation d'un premier bilan carbone, les résultats de celui-ci ont été communiqués à l'ensemble des collaborateurs mais également à des clients désirant contrôler notre prise en compte de l'impact environnemental de notre activité.

PCM a par ailleurs engagé en 2020 un certain nombre de bonnes pratiques (fiche éco gestes) dont les objectifs finaux visent à préserver nos ressources énergétiques, diminuer l'émission des GES (gaz à effet de serre) tout en réalisant des économies. Ces fiches sont diffusées depuis 2021 sur l'ensemble du Groupe afin d'inciter le personnel à mettre en œuvre ces bonnes pratiques simples et bénéfiques.

PCM est aussi engagé, avec l'aide de son service restauration en France, dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (valorisation de nos déchets non alimentaires tels barquettes plastiques, boîtes de conserves...). PCM favorise aussi une alimentation responsable équitable et durable en privilégiant les achats locaux et de proximité.

**Résultats et KPI**



**+106 %\***  
/2022

**1 146\*\***

**TONNES DE DÉCHETS**

**TOTAL VOLUME DÉCHETS DIB/DID**

(DIB - DÉCHET INDUSTRIEL BANAL, DID DÉCHET INDUSTRIEL DANGEREUX)

**OBJECTIF 2024 : <1 000 TONNES\*\*\***

**En 2022 :**

À la suite d'une évolution de l'organisation interne de PCM Europe, la compilation des données sur le dernier trimestre reste à consolider, plus particulièrement pour les entités hors France.

En conséquence, une mise à jour complète du suivi des indicateurs a été mise en place afin d'automatiser le reporting pour l'année 2023 (plus de ressaisie manuelle).

**Résultats**



**5 000 M<sup>3</sup>/AN**

**CONSOMMATION D'EAU DANS LE GROUPE POUR L'ANNÉE 2023**

**Objectif 2024 : < 5 000 m<sup>3</sup>**

**+0,7 %**  
/2022

\*Tenant compte d'une hausse de notre activité depuis 2023, le groupe a généré par conséquent une quantité plus importante de déchets, que nous maîtrisons davantage grâce à des outils de contrôle et suivi plus performants.

\*\* De plus, l'entité française de PCM a entamé en 2023 des chantiers de renouvellement du parc machine, ceci entraînant des évacuations de machines obsolètes en déchets « aciers » en grande quantité.

\*\*\* Enfin, nous avons renforcé le lien avec les autres entités du groupe afin d'assurer un suivi davantage assidu, ce qui explique cette hausse vers un niveau réaliste de la consommation des déchets du Groupe.

**2023 :**

PCM a su accroître sa productivité tout en maintenant un niveau de consommation d'eau de référence. Des actions environnementales seront déployées en 2024 afin de réduire notre consommation, telles que l'optimisation de l'eau dans les process d'essai, avec l'emploi de circuits fermés évitant ainsi les vidanges abusives.

**2022 :**

Après un incident technique en 2021, PCM a su diminuer sa consommation d'eau de 30 % jusqu'à obtenir un niveau de consommation de référence cohérent avec les consommations antérieures. Néanmoins, PCM s'est engagé dans une démarche d'optimisation énergétique, démarche élargie à la problématique de nos ressources en eau.

**2020 et 2021 :**

L'année 2020 avait connu un incident majeur, une fuite importante sur une vanne de circuit

d'alimentation sur notre site en France constatée au cours de l'été et une fuite sur un de nos bancs de test aux Etats-Unis. Grâce à un contrôle régulier et une vigilance accrue, la consommation est passée de 16 079 m<sup>3</sup>/an à 6 410 m<sup>3</sup>/an pour 2021 soit une diminution de 60 %.

**2019 :**

4 952 m<sup>3</sup>/an, en baisse de 11 % en Europe mais en hausse significative aux États-Unis qui s'explique notamment par l'acquisition de nouvelles entités au Canada.

902 m<sup>3</sup>/an sur les entités du périmètre 2019. Consommation d'eau dans le Groupe pour l'année **2018 :**

3 610 m<sup>3</sup>/an, réduction de 33 % en 1 an, 1 558 m<sup>3</sup>/an sur les 4 entités du périmètre 2018.

Consommation eau et déchets au périmètre Groupe



Partant du principe que ce qui est mesurable est améliorable, le groupe s'est engagé à réduire son impact environnemental global. Au-delà des objectifs fixés pour les consommations d'eau et de déchets, le groupe souhaite déployer sa démarche bilan carbone tout en développant ses actions environnementales qui serviront toutes à atteindre notre objectif principal : diminuer de 30 % nos émissions de gaz à effets de serre d'ici 2030.



## Domaine sociétal

### | GARANTIR LA BONNE PRATIQUE DES ACHATS RESPONSABLES |

#### Enjeu

Depuis de nombreuses années, le Groupe PCM a tissé des relations de confiance avec ses principaux partenaires sous-traitants et fournisseurs, afin de :

- Tout mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité des salariés,
- Assurer une continuité d'activité pour la Supply Chain.

En complément, les engagements suivants restent toujours prioritaires :

- Diminuer l'impact environnemental de leurs activités,
- Défendre une éthique des affaires, selon le code de déontologie PCM,
- Respecter et promouvoir les Droits de l'Homme et du citoyen, ainsi que le droit social.

L'ensemble de ces engagements sont formalisés dans la Politique Achats et mises en œuvre au quotidien avec « Les Bonnes Pratiques Achats Responsables » et les plans d'animation Fournisseurs et internes.

à tous les clusters et sociétés du Groupe et portée par une organisation internationale.

La politique achats s'articule autour de trois grands axes :

- Garantir la disponibilité et la conformité des produits et services,
- Améliorer la compétitivité et la position concurrentielle du Groupe,
- Déployer une démarche achats responsables en pérennisant la collaboration avec les fournisseurs.

La politique achats implique non seulement le respect mutuel du Code de déontologie PCM, mais aussi le respect des exigences liées à la Conformité.

PCM Europe SAS, filiale du Groupe Gévelot, est signataire de la charte RFAR « Relations Fournisseurs & Achats Responsables » appliquée dans les processus de l'entreprise; elle attend également de ses fournisseurs une application dans ce sens.



#### La politique achats

Gévelot SA s'engage avec ses fournisseurs dans une politique achats afin de satisfaire ses objectifs d'excellence et de compétitivité, en accord avec la politique industrielle et la démarche RSE. Cette politique est commune

#### Les actions mises en œuvre

2023 a été une année hétérogène : une tension sur les activités sur le 1<sup>er</sup> semestre, puis une détente générale sur le 2<sup>nd</sup> semestre.

Les actions principales mises en œuvre ont ainsi été les suivantes :

- **Sécuriser la Supply Chain** : nous travaillons en collaboration étroite avec nos fournisseurs principaux, en particulier au niveau de la gestion des stocks et de la conformité réglementaire (en particulier PFAS et REACH),
- **S'engager au niveau territorial** : les achats locaux sont mis en avant avec des rapatriements de production en Europe; notre collaboration avec les entreprises adaptées est poursuivie,
- **Réduire notre empreinte carbone** : nous démarrons l'analyse de l'empreinte carbone de nos fournisseurs et avons engagé des plans d'actions de réduction (en particulier poids produits / déchets générés / distances parcourues),

- **Digitaliser la relation fournisseurs :** plusieurs solutions ont été déployées afin d’être en conformité et de d’accélérer la réduction de nos déchets :
  - Facture électronique : les factures fournisseurs sont gérées via une solution digitale,
  - Signature électronique : les documents officiels fournisseurs sont signés électroniquement,
- TMS (Transport Management System) : certains flux de transports ont été gérés via une solution digitale afin de les optimiser et d’en réduire l’empreinte carbone,
- **Anticiper et gérer les risques :** l’évaluation annuelle fournisseur est étendue et enrichie avec les critères de Responsabilité Sociétale d’Entreprise.

**Résultats et KPI**



**94 % DE NOS ACHATS SONT EFFECTUÉS EN EUROPE**

**Achats locaux (achats directs & indirects)**

En lien avec la Politique Achats, PCM déploie des stratégies d’achats qui favorisent les achats locaux. À titre d’exemple, sur le périmètre PCM Manufacturing France / PCM Europe / PCM Technologies\*, 94 % de nos achats sont effectués en Europe.

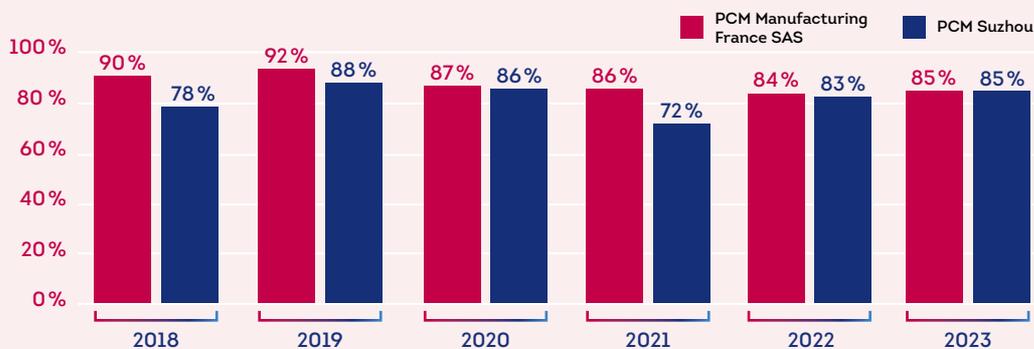
**Contractualisation fournisseurs**

**(achats directs & indirects)**

PCM s’engage sur le long terme avec les fournisseurs qui performant. Ainsi, 57 %, du chiffres d’affaires achats de PCM Manufacturing France / PCM Europe / PCM Technologies est contractualisé avec nos fournisseurs.

Les achats non contractualisés restent néanmoins cadrés avec les Conditions Générales d’Achats formalisées dans toutes les langues, pour l’ensemble des pays : elles sont disponibles sur [www.pcm.eu](http://www.pcm.eu) (espace fournisseurs).

**Évolution du Taux de Service Fournisseur**



\* Les achats de ces entités représentent près de 70 % des entités du Groupe.



## Domaine éthique et corruption

### | PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION |

#### Enjeu

Les valeurs de conformité, d'éthique et de déontologie sont primordiales dans les relations que le Groupe Gévelot et ses employés entretiennent avec les autorités, nos clients, nos fournisseurs, nos banques et toutes les autres parties prenantes.

Les risques de sanctions financières et pénales, la dégradation possible de l'image, font peser une menace constante sur toute entreprise qui ne se préoccuperait pas de l'éthique de ses activités et de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Il est donc primordial pour le Groupe Gévelot de continuer à déployer une approche globale vertueuse sur l'ensemble des sujets liés à l'éthique.

De plus, le Groupe considère comme fondamental le respect des valeurs universelles et des droits de l'homme.

Il entend ainsi se conformer :

- À la Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier en ce qui concerne le refus du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire, ainsi que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains,
- Aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'attention des entreprises multinationales,
- Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

#### La politique

Le Groupe entend exercer ses activités en toute honnêteté et impartialité, en conformité non seulement avec les lois, les conventions et les réglementations en vigueur dans les différents pays où le Groupe intervient, mais aussi avec les principes décrits dans son Code de déontologie. Il est important qu'il soit appliqué en permanence dans le cadre des relations avec les collaborateurs, les partenaires extérieurs

du Groupe et ses concurrents, ses clients, ses actionnaires et, de manière plus générale, la société civile. Pour ce faire, le Groupe s'engage à maintenir à jour ses politiques internes et procédures pour toujours se conformer aux lois et règlements qui s'appliquent à lui.

Le Groupe attend de ses collaborateurs et partenaires extérieurs qu'ils respectent également l'ensemble des droits fondamentaux, ainsi que les réglementations locales en vigueur en matière d'emploi et de conditions de travail.

Le Groupe s'engage à observer les législations et réglementations sur l'emploi applicables partout où il opère.

Chaque collaborateur doit veiller au respect de l'ensemble de ces droits fondamentaux et ne rien faire qui puisse compromettre ces engagements - notamment ceux qui prévoient la liberté d'association, le respect de la vie privée, l'interdiction du travail forcé ou celui des enfants et la suppression des discriminations face à l'emploi - conformément aux règles établies par l'OIT.

Par ces différentes actions, le Groupe Gévelot se prépare aux multiples challenges liés à la conformité et de continuer à opérer en toute conformité avec les lois et règlements qui s'appliquent à lui.

#### Les actions mises en œuvre

##### ■ Mise à jour du système de recueil des alertes et de protection des lanceurs d'alerte :

Suite à la parution de la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 et son décret d'application, Le Groupe Gévelot a mis à jour la procédure interne de recueil des signalements émis par les membres du personnel du groupe, anciens ou actuels, candidats à un emploi, actionnaires ou associés, dirigeants, collaborateurs extérieurs et occasionnels de l'entreprise, cocontractants et sous-traitants. Cette procédure s'accompagne d'un système en ligne de protection des lanceurs d'alerte garantissant une totale confidentialité ainsi qu'une absence de toute discrimination. Un nouveau référent a été ajouté à la liste des personnes recevant les alertes.

■ **Mise en place d'une procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers travaillant avec le Groupe.**

En application de la loi française Sapin II à laquelle le Groupe Gévelot est soumise, une procédure et un système d'évaluation des risques de corruption par les tiers est en place depuis 2021.

Pour la partie tiers clients, le système s'appuie sur le CRM qui comprend tous les clients et prospects du Groupe PCM. Pour la partie fournisseurs, le système s'appuie sur la notification déjà en place, en y ajoutant des évaluations sur la RSE et la lutte contre la corruption.

En fonction des évaluations reçues par les tiers, des actions complémentaires sont menées par le service conformité en lien avec les services commerciaux ou achats.

■ **Mise en place d'un outil de conformité en ligne.**

Le Groupe Gévelot s'est doté en 2023 d'un outil de conformité en ligne lui permettant de mener des due diligence ciblées sur ses clients (KYC) et ses fournisseurs (KYS). La solution est utilisée par le Responsable conformité afin de passer au crible les clients, les fournisseurs et les partenaires et effectuer ses propres contrôles de conformité. Ce système vient en appui des procédures internes déjà en place.

■ **Des formations en ligne**

En parallèle, un e-learning «Introduction à la conformité» a été suivi par tous les collaborateurs, afin de leur transmettre les notions importantes de la conformité et qu'ils sachent comment réagir et qui contacter en cas de doute ou de problème. De plus, des campagnes de sensibilisation à l'éthique et à la prévention et à la lutte contre la corruption sont régulièrement menées par le responsable conformité Groupe auprès des employés à travers le monde.

■ **Mise en place d'une cellule paritaire pour former et lutter contre les Harcèlement sexuel et les agissements sexistes (HSAS).**

Le Groupe Gévelot a mis en place une cellule Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes (HSAS) depuis 2021. Cette cellule est composée de cinq salariés volontaires formés à ces sujets. Il s'agit d'une femme et quatre hommes, de deux représentants de la direction et trois représentants du personnel. La cellule se réunit régulièrement pour mettre en place des actions de sensibilisation et de communication

autour des sujets de HSAS. Un e-learning a été suivi par l'ensemble des salariés du groupe et plusieurs sessions de formation en présentiel se sont déroulées en France avec les personnes n'ayant pas accès à des ordinateurs. La cellule traite également en toute confidentialité les différents alertes et cas qui lui sont remontés, et agit en fonction de la gravité des faits.



**LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION :**  
un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot.

■ **Un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot**

Un des thèmes principaux de la politique Conformité du Groupe Gévelot est la prévention et la lutte contre la corruption. Afin que les collaborateurs soient capables d'identifier les tentatives de corruption, et sachent y apporter la réponse adéquate, un e-learning «Prévention et lutte contre la corruption» a été réalisé et suivi en 2023 par 10 collaborateurs (15 en 2022, 13 en 2021, 43 en 2020 et 41 en 2019) considérés comme potentiellement exposés à ce risque. Cet e-learning traite des différents types de corruption que les collaborateurs peuvent rencontrer, et leur donne les clés pour pouvoir les refuser.

Le Responsable conformité Groupe a réalisé des formations en présentiel aux Emirats Arabes Unis, en Italie et en Chine auprès des entités du Groupe Gévelot, sur les sujets liés à la conformité.

■ **La Protection des Données**

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est le nouveau texte de l'Union Européenne qui définit les règles et obligations qui s'appliquent au traitement des données à caractère personnel. Il est entré en application le 25 mai 2018.

Son but est de renforcer les droits des personnes, de responsabiliser les acteurs traitant

des données et de faciliter la coopération entre les autorités de protection des données.

Le Groupe Gévelot s'engage à traiter de manière conforme toutes les données personnelles en sa possession dans le cadre de ses responsabilités liées à la RGPD. Des procédures ont donc été mises en place, ainsi que la nomination d'un Data Protection Officer pour coordonner le tout.

#### ■ Prévention du délit d'initié

Dans le cadre de la prévention du délit d'initié, le Groupe Gévelot a établi une notice d'information destinée aux personnes identifiées comme potentiellement détentrices d'informations privilégiées. Cette notice a pour objectif de rappeler que chacun est, à titre personnel, concerné par la législation française relative aux délits et manquements d'initiés, et plus particulièrement ceux relatifs à l'utilisation ou à la divulgation d'informations privilégiées.

Cette législation concerne potentiellement tous les actionnaires (associés), dirigeants, salariés et personnes non-salariées du Groupe Gévelot, qu'ils soient, ou non, actionnaires, dirigeants, salariés ou non-salariés de la société Gévelot, quelle que soit la société du Groupe au sein de laquelle ils travaillent ou exécutent leurs fonctions/mandats, le pays où ils résident et leur nationalité.

Conformément à la réglementation qui lui est applicable, la société Gévelot est tenue d'établir, de mettre à jour, et de tenir à disposition de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) des listes des personnes ayant accès, de manière

régulière ou occasionnelle, à des informations dites « privilégiées » la concernant directement ou indirectement.

Les tiers ayant, dans les mêmes conditions, accès à ces informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec la société Gévelot font également l'objet d'une liste. Il est à noter que l'absence de mention d'une personne sur une liste ne préjuge en rien de sa qualité éventuelle d'initié. Les personnes inscrites sur le registre des initiés sont informées par courrier et reçoivent la notice d'information sur la prévention du délit d'initié.

Cette liste, communiquée à l'AMF sur sa demande, est conservée par Gévelot pendant un délai de cinq ans à compter du jour de son établissement ou son actualisation.

Afin de respecter la réglementation en matière de prévention du délit d'initié et respecter le Règlement Général sur la Protection des Données, Gévelot s'est doté d'une plateforme digitale de gestion des listes d'initiés offrant une gestion optimale et sécurisée de ces listes.

D'autre part, la société Gévelot est tenue d'informer les personnes concernées des règles applicables en matière de détention, de communication et d'utilisation d'une information privilégiée, et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles. Cette information est automatiquement adressée par courrier (postal ou électronique) chaque début d'année civile aux personnes inscrites sur le registre des initiés.

## Résultats et KPI

### Degré d'implication du Groupe Gévelot dans la prévention et la lutte contre la corruption



**24 %**  
**POURCENTAGE DES**  
**EMPLOYÉS POTENTIELLEMENT**  
**EXPOSÉS AUX RISQUES**  
**DE CORRUPTION**

ayant suivi le e-learning  
 « Prévention et lutte contre  
 la corruption » en 2023

**SOIT 10 PERSONNES SUR 42**

Depuis 2018, 1<sup>re</sup> année de la DPEF, en cumulé, 219 personnes ont été formées sur le sujet de la prévention et de la lutte contre la corruption.

## | LUTTER CONTRE L'ÉVASION FISCALE |

### Enjeu

Le Groupe Gévelot, société cotée en bourse, a l'obligation et le souhait de respecter les lois et règlements visant à lutter notamment contre l'évasion fiscale.

### La politique

Gévelot est un Groupe français qui tient son succès depuis plus de 200 ans essentiellement à un actionnariat familial et opère dans plus de 100 pays. Cependant, au 31 décembre 2023, le Groupe n'est implanté dans aucun pays visé par la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste dite «noire» de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs, excepté en Russie, pays qui vient d'être intégré dans cette liste en 2023.

La politique du Groupe Gévelot est de prendre toutes les mesures pour ne pas être impliqué, sciemment ou non, dans des opérations frauduleuses. Le Groupe suit les recommandations de l'OCDE et les évolutions internationales sur ce thème.

### Les actions mises en œuvre

- Existence et diffusion aux équipes Finance du Manuel financier Groupe décrivant toutes les règles financières obligatoires et applicables.
- Existence et application d'une politique de prix de transfert conforme aux principales recommandations de l'OCDE.

- Suivi permanent et diffusion de la liste française des ETNC (états ou territoires non coopératifs) ou la liste dite «noire» de l'Union européenne des pays et territoires non coopératifs. Rajout de ces pays à la liste des pays bloqués dans le CRM du Groupe et nécessitant une analyse approfondie par le Responsable conformité groupe.

### Résultats et KPI



**0**  
**CONTRÔLE FISCAL**  
**OUVERT EN 2023**  
**SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DANS LE PÉRIMÈTRE**  
**DPEF**



**0 %**  
**CONTRÔLE AYANT**  
**GÉNÉRÉ EN 2023**  
**UN REDRESSEMENT**  
**FISCAL LIÉ À DE**  
**L'ÉVASION FISCALE**

The top half of the page features a dark blue background with a large, glowing, circular pattern of red and blue dots. A red diamond shape is superimposed on this background, containing the word "Gévelot" in white, bold, sans-serif font. Below the diamond, a grayscale image shows a mechanical prosthetic hand on the left and a human hand on the right, with their fingers nearly touching.

**Gévelot**

---

## **3. PERSPECTIVES**

---

## UN AVENIR RESPONSABLE

---

**Le Groupe Gévelot s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses performances RSE et les résultats obtenus pour l'année écoulée confortent le Groupe dans sa démarche de responsabilité sociétale.**

Ainsi, Gévelot renforce ses actions pour l'année à venir notamment dans le cadre de son programme RSE engagé depuis 2018.

De plus, Gévelot qui a mis en œuvre l'écoconception des produits PCM dès le début des années 2000, continue ses efforts pour développer des produits, qui non seulement consommeront moins d'énergie mais seront prévus avec un moindre encombrement réduisant ainsi l'emballage nécessaire à son transport. Le TCO (Total Cost Of Ownership) a toujours été pour le Groupe le fil directeur des produits et systèmes commercialisés. Il prend aujourd'hui toute son importance dans un monde de raréfaction de la ressource.

Le Groupe est aussi engagé à fournir à ses clients des produits à forte valeur ajoutée sur leur chaîne de production. Il intervient également sur les nouveaux segments de marché liés à la transition énergétique comme le lithium ou la biomasse.

**D'autre part, le Groupe s'attache à rester agile et adaptable,** deux des attributs les plus importants dont les entreprises auront besoin pour réussir à l'avenir. L'adaptabilité est importante car l'environnement d'exploitation évolue très rapidement et le rythme rapide des changements technologiques a rendu le marché instable et imprévisible. L'agilité permet aux entreprises de se lancer sur de nouveaux marchés. Les besoins des clients changent constamment et pour répondre à l'évolution des marchés, nos méthodes d'innovation et de production devront disposer de modes de fonctionnement flexibles, d'outils de production reconfigurables et de ressources humaines adaptées.

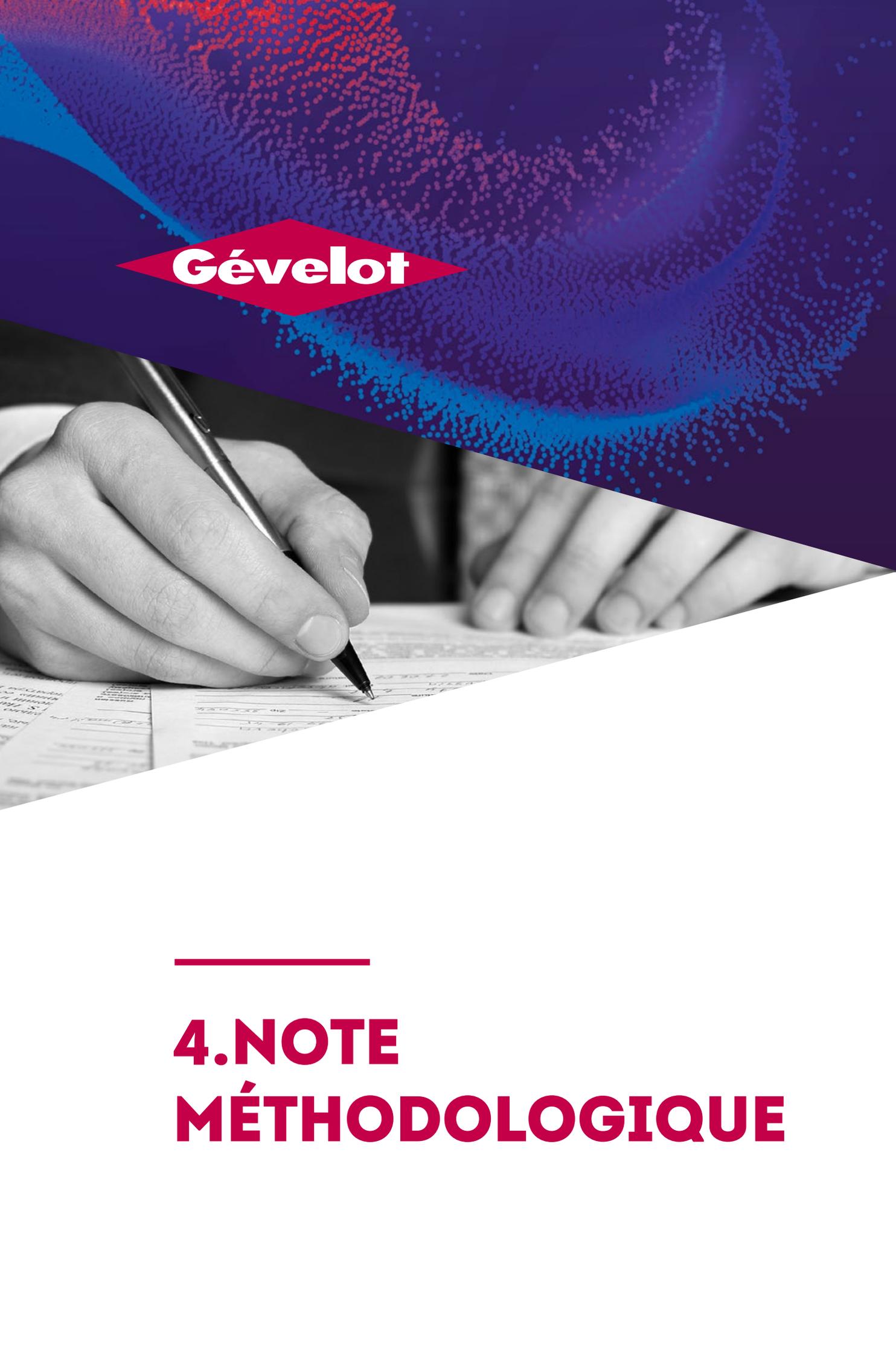
Les modèles classiques d'organisation du travail et de formation devront être adaptés pour fournir les compétences requises par les évolutions techniques.

Enfin, **la digitalisation** impulsée par un Monde connecté concerne toutes les entreprises d'aujourd'hui et du futur.

Le simple fait de mettre en œuvre une technologie n'entraîne pas une transformation numérique, mais il sera essentiel pour notre organisation de tirer le potentiel de ces innovations. En fait, la transformation numérique est celle de l'entreprise.

Le terme « transformation » désigne un changement fondamental dans les activités quotidiennes d'une organisation, allant des types de produits et services qu'elle produit à la manière dont elle les fournit. La transformation numérique du commerce consiste à faire les choses différemment, à créer de nouvelles conceptions commerciales en combinant les technologies numériques pour estomper les frontières entre le monde physique et le monde virtuel. Il ne s'agit pas seulement d'automatiser ou d'insérer une technologie dans un processus existant. La transformation numérique est la réinvention d'une organisation grâce à l'utilisation de la technologie numérique pour améliorer ses performances et servir ses mandants.

L'objectif est de créer et d'offrir une nouvelle valeur ajoutée aux clients, pas seulement d'améliorer ce qui est déjà fait ou offert. Les activités numériques offrent d'énormes possibilités d'innovation et d'avantage concurrentiel. La création de cette valeur nécessite de repenser nos modes de fonctionnement et Gévelot a déjà digitalisé certaines opérations (notamment le cycle commandes/facturations fournisseurs) et poursuit ses réflexions en ce sens et notamment l'application de l'IA (intelligence artificielle) orientée client.

The image features a dark blue background with a red and blue particle-like pattern. A red diamond shape contains the white text 'Gévelot'. Below this, a black and white photograph shows a hand writing on a document with a pen, while another hand rests on the paper. The bottom half of the image is white.

**Gévelot**

---

## **4.NOTE MÉTHODOLOGIQUE**

La note méthodologique présente les différentes étapes de construction de la Déclaration de Performance Extra Financière 2023 du Groupe Gévelot. Ainsi, le protocole de sélection des risques, la définition du périmètre et les définitions des notions répertoriées dans la Déclaration de Performance Extra Financière sont communiqués dans cette note.

Elle est disponible au siège social de Gévelot situé 6 boulevard Bineau à Levallois-Perret et est consultable sur demande en adressant un courrier à l'adresse postale du Groupe ou un email à : [contact@gevelot-sa.fr](mailto:contact@gevelot-sa.fr)

---

## PLAN DE LA NOTE MÉTHODOLOGIQUE

---

### **A - Définition du périmètre**

- Organisation générale
- Règles d'intégration
- Variation du périmètre
- Fréquence de reporting
- Période et historique
- Périmètre et organisation

### **B - Procédure de reporting et calendrier**

- Responsabilités
- Calendrier

### **C - Contrôles et vérifications**

- Vérification externe
- Contrôles internes

### **D - Processus de mesure et de calcul**

- Calculs des données et hiérarchisation des approches
- Méthodes de mesures, de calculs et standards utilisés

### **E - Définitions des indicateurs et règles de calcul**

---

# RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

---

## Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Gévelot SA, 6 boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS PERRET

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GEVELOT SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la parti « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A.225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- La déclaration consolidée de performance extra-financière porte sur un périmètre limité aux entités de France, Allemagne, Italie, Chine, Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada, Moyen-Orient, Colombie, Kazakhstan et Australie ce qui représente 97 % de l'effectif total du Groupe Gévelot SA.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant, ainsi que
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - *Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Direction générale, Administration et finances, Gestion des risques, Conformité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et achats.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225 102 1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ; nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS), Allemagne (PCM Deutschland GmbH), Italie (PCM Group Italia Srl), Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd), Chine (PCM Suzhou Co. Ltd), USA et Canada (PCM USA Inc., PCM Artificial Lift Solutions Inc., Cougar W et Cougar M), Moyen-Orient (PCM Middle East FZE), Colombie (PCM Colombia S.A.S), Kazakhstan (PCM Kazakhstan LLP) et Australie (PCM Group Australia PTY Ltd.).
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir France (PCM SA, PCM Europe SAS, PCM Manufacturing France SAS et PCM Technologies SAS), Allemagne (PCM Deutschland GmbH), Italie (PCM Group Italia Srl), Royaume-Uni (PCM Group UK Ltd), Chine (PCM Suzhou Co. Ltd), USA et Canada (PCM USA Inc., PCM Artificial Lift Solutions Inc., Cougar W et Cougar M), Moyen-Orient (PCM Middle East FZE), Colombie (PCM Colombia S.A.S), Kazakhstan (PCM Kazakhstan LLP) et Australie (PCM Group Australia PTY Ltd.), et couvrent entre 20 % et 83 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation ;

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2024

L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Jean-Romain BARDOZ  
Associé

Aurélie CASTELLINO  
Associée Développement Durable

## Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs relatifs à l'exercice 2023 :

- LTI (Lost Time Incident) : Accidents avec arrêt de travail – Groupe ;
- LTI (Lost Time Incident) : Accidents avec arrêt de travail – ERWA ;
- Taux de fréquence des LTI ;
- Taux de gravité des LTI ;
- Nombre total d'heures de formations 2023 ;
- Nombre de managers formés à la gestion du changement ;
- Nombre de E-Learnings à disposition au 31/12/2023 ;
- Nombre d'alternants dans le Groupe ;
- Taux de féminisation – Groupe ;
- Nombre d'actions RSE réalisées dans le Groupe ;
- Évolution du nombre d'actions RSE réalisées ;
- Consommation d'eau dans le groupe ;
- Évolution des tonnes de déchets ;
- Volume de déchets valorisées ;
- Total volume déchets DIB / DID ;
- Part du chiffre d'affaires : Contractualisation fournisseurs ;
- Part d'achats effectués en local ;
- Nombre de personnes formés sur le sujet de la prévention et de la lutte contre la corruption depuis 2018 ;
- Pourcentage d'employés potentiellement exposés aux risques de corruption ayant suivi l'E-learning « Prévention et lutte contre la corruption » ;
- Nombre de contrôles fiscaux ouverts en 2023 sur les sociétés dans le périmètre DPEF ;
- Taux de contrôles ayant généré un redressement fiscal en 2023.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- La culture d'entreprise et la communication – ateliers QHSE ;
- Déploiement des partenariats avec les écoles ;
- Maintenir la qualité du dialogue social – enquête 2023 ;
- Refonte de l'outil digital de formation ;
- Adhésion à l'association « Elles Bougent » ;
- Actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 Acquisition d'un système de monitoring énergétique ;
- Digitaliser la relation fournisseurs « TMS » ;
- Mise en place d'un outil de conformité en ligne ;
- Ajout des pays figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs dans le CRM du Groupe ;



Société Anonyme au capital de 26 322 590 euros  
 Siège social : 6, boulevard Bineau  
 92300 Levallois-Perret  
 562 088 542 R.C.S. Nanterre  
[www.gevelot-sa.fr](http://www.gevelot-sa.fr)

6, boulevard Bineau  
92300 Levallois-Perret

[www.gevelot-sa.fr](http://www.gevelot-sa.fr)

